

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTUREMANUEL DES CLUBS UNESCO

## SOMMAIRE

Introduction . . . . .	3
Préface . . . . .	5
<b>A. OBJECTIFS ET MOYENS</b>	
I. <u>Les Clubs Unesco : aperçu historique et géographique</u> . . . . .	7
II. <u>Le rôle des Clubs Unesco</u> . . . . .	8
III. <u>Les moyens d'action et les activités des Clubs Unesco</u> . . . . .	10
(1) Les conférences et débats ; les séminaires et journées d'études ; les groupes de travail . . . . .	11
(2) Le rassemblement, la production et la diffusion du matériel d'information . . . . .	14
(3) Les manifestations publiques . . . . .	15
(4) Les célébrations d'anniversaires ; la participation aux "années internationales" et aux campagnes lancées par les Nations Unies et l'Unesco . . . . .	16
(5) Les échanges entre Clubs ; les excursions et voyages d'études ; l'accueil de personnes étrangères au Club . . . . .	18
(6) L'action au service du développement : l'alphabetisation ; l'organisation de cours et de travaux pratiques ; l'aide sociale ; les chantiers de travail . . . . .	20
<b>B. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DES CLUBS</b>	
I. <u>Les membres d'un Club Unesco</u> . . . . .	24
(1) Clubs fonctionnant dans un établissement scolaire . . . . .	24
(2) Clubs d'étudiants . . . . .	25
(3) Les clubs d'adultes et les "Associations Unesco" . . . . .	26
(4) Rapports entre jeunes et adultes ; les animateurs . . . . .	28
II. <u>Les structures administratives d'un Club Unesco</u> . . . . .	29
(1) Le recrutement . . . . .	30
(2) Les statuts et règlements du Club . . . . .	31
(3) L'Assemblée générale . . . . .	31
(4) Le Conseil d'administration et/ou le Bureau . . . . .	32
(5) Les groupes de travail . . . . .	32
(6) Les fédérations nationales de Clubs . . . . .	33
(7) Relations avec d'autres organismes . . . . .	34

<b>III. <u>Les ressources des Clubs</u></b>	<b>35</b>
(1) <b>Les cotisations</b>	<b>36</b>
(2) <b>Les manifestations publiques</b>	<b>36</b>
(3) <b>Les subventions</b>	<b>37</b>
(4) <b>L'aide matérielle et intellectuelle</b>	<b>38</b>
<b>Conclusion : Difficultés et perspectives</b>	<b>40</b>
<b>ANNEXE I</b>	<b>Préambule et Article premier de l'Acte constitutif de l'Unesco</b>
<b>ANNEXE II</b>	<b>Statuts et règlement intérieur de la Fédération française des Clubs Unesco (extraits)</b>
<b>ANNEXE III</b>	<b>Programmes et fonctions de la Fédération nationale des associations pour l'Unesco au Japon</b>
<b>ANNEXE IV</b>	<b>Règlement des Clubs d'amis de l'Unesco de Colombie</b>
<b>ANNEXE V</b>	<b>Exemple d'activités poursuivies par un Club : le rapport du Club bamakois des amis de l'Unesco (Mali) pour l'année 1971</b>
<b>ANNEXE VI</b>	<b>Liste des commissions nationales pour l'Unesco</b>
<b>ANNEXE VII</b>	<b>Liste des centres d'information des Nations Unies</b>

Introduction

Le Préambule de l'Acte constitutif de l'Unesco dispose "... qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples ...".

Mais comment associer ces "peuples" à la construction de la paix dont l'exigence se faisait sentir impérativement au lendemain de la "grande et terrible" Seconde Guerre mondiale, et qui n'a pas perdu de son acuité en un monde où les conflits continuent de dresser les hommes les uns contre les autres ?

Comment les rendre sensibles à la notion de "solidarité intellectuelle et morale de l'humanité" que les fondateurs de l'Unesco ont reconnue comme étant le fondement de cette paix ?

Ce sont les peuples eux-mêmes qui spontanément ont trouvé une réponse à ces interrogations en se rassemblant au sein de "Clubs Unesco" dont le nom disait clairement leur "adhésion" à l'idéal de l'Organisation et leur désir de contribuer à le réaliser.

Depuis lors, le rôle des Clubs, sans changer fondamentalement de sens, a pris une dimension nouvelle due à l'évolution des sociétés : il ne suffit plus seulement de "développer et de multiplier les relations entre (les) peuples en vue de se mieux comprendre" : en effet, les progrès des moyens de communication et de transmission des idées ont considérablement élargi l'horizon intellectuel des individus et ont donné aux diverses parties du globe un sens tout neuf de leurs rapports respectifs ; les intérêts de l'homme d'aujourd'hui dépassent plus souvent qu'autrefois le cadre strictement national et se portent sur les autres pays, sur des formes de pensées et d'expression différentes des siennes. Cette curiosité s'assortit de la prise de conscience des innombrables problèmes de la vie internationale et de la difficulté à les résoudre, pacifiquement.

Cependant, il s'agit de bien plus que de rechercher, par la compréhension de ces problèmes, la simple satisfaction d'une curiosité. Pour fonctionner correctement, les sociétés modernes requièrent en effet l'adhésion consciente et active des citoyens ; cette adhésion, cette collaboration, doivent reposer sur une véritable formation et sur une information efficace de ceux qui composent ou vont composer le corps social et politique, au risque sinon, pour les sociétés de demain, de connaître de douloureuses contradictions entre les énormes pouvoirs de décision concentrés aux mains d'un petit nombre et l'inertie de masses incapables de contrôler la gestion de leur destinée.

A considérer les données qui caractérisent le monde contemporain, les contradictions extrêmes qui s'y manifestent sur les plans économique, social et culturel, en même temps que la situation d'interdépendance dans laquelle se trouvent de plus en plus les nations qui le composent, il apparaît que l'on s'achemine vers une société inédite qui requiert, non des principes rigides ni une philosophie figée, mais des valeurs vivantes, changeantes, qui puissent s'adapter à temps à l'évolution des mentalités et aux mutations du monde.

Les Clubs Unesco se situent à la charnière de ces exigences ; ils offrent à l'homme une possibilité d'assouvir sa soif de connaître et de comprendre, en même temps que de s'insérer harmonieusement et de jouer pleinement son rôle dans un monde complexe où l'accélération des changements n'a d'égal que le besoin, inhérent à tout être, de préserver l'héritage culturel dont il est tributaire, sans que des nations ou des peuples, des groupes ou des individus, ne se trouvent lésés par l'irréversible évolution des sociétés.

A la mission qu'accomplissent les organisations internationales pour amener les gouvernants des Etats à trouver réponse dans la paix et le respect mutuel aux interrogations de la communauté mondiale, les Clubs Unesco apportent ainsi le complément de l'action bénévole et désintéressée d'"hommes de bonne volonté", anxieux de faire entendre la voix de ces "peuples des Nations Unies" dont l'appel ouvre la Charte des Nations Unies.

Préface

La présente édition révisée du Manuel des Clubs Unesco a pour but de définir ce que sont ces associations et l'esprit qui les anime, de présenter un éventail d'activités dont l'organisation est possible par un Club, et de donner des renseignements d'ordre structurel et pratique pour la mise en place d'un Club.

Il est à noter que le terme général "Clubs Unesco" utilisé dans le Manuel désigne aussi bien les Clubs proprement dits que les "Associations Unesco" existant principalement en Asie, ou les "Cercles Unesco" (appellation prise par les Clubs de certains pays), ou les "Centres Unesco" établis dans deux ou trois Etats membres. L'expression "Clubs Unesco" a été choisie par souci de simplification, parce qu'elle est la plus communément employée.

Les annexes contiennent, outre le Préambule et l'Article Premier de l'Acte constitutif de l'Unesco, des exemples de statuts émanant de Fédérations ou de Clubs de régions différentes, le rapport d'activités d'un Club africain, donné à titre d'exemple et des listes d'adresses utiles aux Fédérations et aux Clubs.

Les auteurs du Manuel l'ont conçu comme devant être un instrument de travail pour les animateurs et les membres des Clubs. Ils sont conscients des limites de l'ouvrage, mais se sont volontairement abstenu de multiplier les exemples ou les développements abstraits pour ne pas le compliquer ou en rendre la lecture malaisée.

Toutes suggestions tendant à compléter ou à améliorer son contenu seront prises en considération pour la mise au point du texte définitif dont la parution sous forme de publication illustrée est prévue pour 1975. Envisagée primitivement pour 1973, cette parution a été retardée afin de tenir compte des travaux et des conclusions de deux importantes réunions régionales de Clubs : celle pour la promotion des Clubs Unesco en Asie (Japon, juillet 1974), dont il est espéré qu'elle donnera naissance à la Fédération asiatique des Clubs et Associations Unesco ; celle des Clubs Unesco et des Ecoles associées d'Europe (Pologne, août 1974).

Division de liaison avec le public

Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture  
Place de Fontenoy  
75700 - Paris (France)

## A. OBJECTIFS ET MOYENS

### I. Les Clubs Unesco : aperçu historique et géographique

Expression de l'enthousiasme et de l'idéalisme des peuples de plusieurs pays, le mouvement des Clubs Unesco s'est développé spontanément au cours des années qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale, comme l'illustre bien l'exemple du Japon où les Clubs sont nés dans la ruine de l'après-guerre, et avant même que ce pays ne fasse partie de l'Unesco : le premier Club Unesco, en effet, a été créé à Sandai le 19 juillet 1947, suivi d'un autre à Kyoto le 18 septembre de la même année. Quelques mois seulement après la fondation de l'Unesco, on a donc assisté à l'éclosion d'un mouvement populaire dont les universitaires avaient pris l'initiative, et qui soutenait les idéaux de la nouvelle organisation pour la paix mondiale.

Il est certain que plus de cent Clubs existaient déjà lorsque, le 4 novembre 1949, au cours d'une conférence qu'il donnait au Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (France), M. Jaime Torres Bodet, alors directeur général de l'Unesco, lança un appel en faveur de la création de Clubs Unesco dans les écoles secondaires et les universités. Les Clubs français, pour leur part, ont été créés en 1956.

A la suite de cet appel, qui n'avait d'ailleurs aucun caractère officiel, le mouvement des Clubs s'est développé progressivement, généralement sur l'impulsion de commissions nationales pour l'Unesco ou de ministères de l'Education nationale, parfois aussi de personnalités comme au Luxembourg et à Malte, ou sur l'initiative de groupes de jeunes.

Ce développement des Clubs, qui est d'ailleurs de plus en plus le fait d'initiatives n'émanant pas d'organismes officiels, s'est sensiblement accéléré à partir de 1963-1964 et surtout depuis 1967-1968, notamment dans les pays en voie de développement. Il existe maintenant plus de 1.800 Clubs répartis dans 63 pays représentant toutes les régions du monde, et leur nombre ne cesse de s'accroître.

Parmi les pays où les Clubs sont le plus développés, on peut citer :

- en Afrique : Maurice (80), le Nigéria (68), le Cameroun (25), le Dahomey (20), Madagascar (15), le Mali (15), l'Ethiopie (15), le Sénégal (14) ;
- en Amérique latine : le Mexique (40), Costa Rica (18), la Colombie, l'Equateur ;
- en Asie : le Japon (455), l'Inde (107), la Corée (72), les Philippines (plus de 50), l'Indonésie (25), le Népal (24), le Sri Lanka (18) ;
- dans les Etats arabes : le Maroc et la Tunisie ;
- en Europe : la France (400), l'Italie (84), la Belgique (45), Chypre (36) la Hongrie (30), la Pologne (24), l'Autriche (18), la Yougoslavie (11).

Il est à noter que certains pays (notamment les pays scandinaves), sans avoir à proprement parler de Clubs Unesco, considèrent comme tels les branches nationales de l'Association pour les Nations Unies et celles du Mouvement étudiant international pour les Nations Unies. De même, il existe en URSS et en République socialiste soviétique d'Ukraine tout un réseau de cercles, d'associations et de Clubs internationaux qui, sans porter le nom de "Clubs Unesco", sont animés par le même esprit et fonctionnent en collaboration avec la commission nationale pour l'Unesco de leur pays.

Pour plus de détails concernant la répartition géographique des Clubs, on pourra consulter le "Répertoire international des Clubs Unesco" que l'Organisation publie tous les deux ans ; ce répertoire contient les adresses des Clubs Unesco et des organismes qui en supervisent le fonctionnement ainsi que, pour certains pays, les adresses des associations pour les Nations Unies.

## II. Le rôle des Clubs Unesco

Le Club Unesco est un groupement de personnes de tous âges, de toutes conditions sociales, qui soutient l'idéal de l'Unesco tel qu'il est exprimé dans son Acte constitutif, et qui cherche à changer les esprits ou à les former pour contribuer à créer un climat favorable au progrès social, à la compréhension entre les peuples, à la paix mondiale.

Ses fonctions peuvent se résumer en trois mots : formation, information, action. Formation des membres du Club d'abord ; information à la fois des membres et du grand public par la diffusion de renseignements sur les problèmes nationaux et mondiaux, les activités des organisations internationales, les activités du Club lui-même... ; action enfin, qui est la condition sine qua non de l'existence d'un Club, car les deux premières fonctions - formation, information -, si elles sont nécessaires ne sauraient toutefois être considérées comme suffisantes et tout Club qui s'y confierait trahirait en partie sa vocation. Elles ne prennent en outre toute leur valeur que si elles débouchent sur l'action dont les pages qui suivent donnent des exemples. Encore faut-il que, dans les Clubs de jeunes, la jeunesse soit vue non pas comme un objet d'action ou de manipulation, mais comme une force régénératrice, ferment de transformation de la société ou préfiguration d'une société nouvelle.

Le nom de "Clubs Unesco" renferme deux notions dont il faut bien pénétrer le sens :

1. La notion de "Club", c'est-à-dire d'un groupe constitué en vue d'une activité libre et désintéressée ; dans ce groupe les membres se familiarisent avec le fonctionnement d'une démocratie en miniature, ils y acquièrent le goût de l'initiative et le sens des responsabilités, ils y apprennent à surmonter leurs tendances égocentriques et anarchisantes, à travailler avec les autres, à gérer un bien commun, à être tolérants, à rejeter toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la race, la religion, les opinions politiques, le milieu social, ...

Mais cette notion de "Club" n'a rien de restrictif : les Clubs Unesco dignes de ce nom sont nécessairement tournés vers l'extérieur et ouverts sur le monde. Il faut éviter à tout prix qu'ils ne forment des cercles fermés - cénacles d'initiés dépositaires d'un savoir que d'autres n'auraient pas, ou groupements d'"aristocrates" fiers de la supériorité qu'ils croiraient reconnaître dans leur appartenance à un mouvement international ! Animateurs et membres de Clubs devront veiller à éviter ce danger très réel qui a pu se manifester suffisamment dans le passé pour qu'une mise en garde s'impose.

2. La notion d'"Unesco" : en prenant ce nom, les Clubs s'engagent à souscrire aux principes généraux qui inspirent l'Organisation dans son action quotidienne ; cependant, si l'Unesco permet que son nom soit utilisé par les Clubs dont l'existence aura été reconnue par la commission nationale pour l'Unesco ou par la Fédération des Clubs de leur pays, cette dénomination n'entraîne nul lien officiel entre l'Unesco et les Clubs, les activités de ces derniers relevant la plupart du temps de la commission nationale qui, dans chaque pays, assume la responsabilité des entreprises et des manifestations qui se réclament de l'Organisation.

Tout comme celle de "Club", la notion d'"Unesco", ne doit d'ailleurs pas s'entendre de façon limitative elle non plus, car l'activité des Clubs déborde largement les domaines - déjà si vastes pourtant - où s'exerce la compétence de l'Unesco et font appel à ceux de la FAO, de l'OMS, de l'OIT, de l'Unicef, pour citer celles des agences du système des Nations Unies avec lesquelles les Clubs collaborent le plus souvent.

Les Clubs Unesco, bien qu'ils puissent présenter une extrême diversité du fait de leur implantation, de la nature de leurs activités, ont tous un air de famille qui tient à leur double vocation :

(a) sur le plan national, ils favorisent ce civisme qui rattache l'homme à sa communauté historique, aux valeurs culturelles spécifiques dont elle est dépositaire, et qui lui fait prendre conscience de la nécessité de préserver ces valeurs, d'en rendre perceptibles à tous l'intérêt, la dignité, l'irremplaçable originalité ; le civisme national, c'est aussi celui qui fait de chaque individu un citoyen activement engagé dans l'ère économique et sociale où il vit ; dans les jeunes Etats ayant récemment acquis leur indépendance, en particulier, les Clubs Unesco contribuent à la formation d'une conscience nationale avertie des responsabilités qui incombent à chacun dans le processus de développement en favorisant parmi leurs membres la connaissance approfondie des problèmes de ce développement et des termes dans lesquels ils se posent à leur pays. Cependant, ce civisme national ne doit pas être confondu avec un nationalisme étroit ; il ne prendra au contraire toute sa valeur que s'il s'accompagne du désir de comprendre les autres peuples et de renforcer les liens de solidarité qui existent ou devraient exister entre eux.

(b) sur le plan international, les Clubs Unesco favorisent la généralisation de cette volonté de compréhension et de coopération, de cet état d'esprit réaliste, par la vivante confrontation avec les autres quels qu'ils soient, par des échanges d'informations, de travaux, de personnes, par les multiples contacts et liens que le monde moderne permet d'établir, bref par un rayonnement généreux au-delà de leurs frontières.

Les Clubs Unesco ont aussi un air de famille grâce à l'esprit qui anime leurs activités et qui confère au climat dans lequel elles se déroulent des traits tout à fait caractéristiques :

Les membres de ces Clubs sont réunis sur un pied d'égalité, sans avoir forcément les mêmes conceptions ; ils devront, pour discuter fructueusement, pour travailler de concert, faire l'apprentissage de l'esprit de tolérance sans lequel aucun civisme national et international n'est concevable. Tolérance ne signifie pas neutralité : les membres d'un Club Unesco se savent concernés, requis par les problèmes de leur pays et du monde, et ces problèmes engagent ceux qui se soumettent à leur étude, même objective ; il ne s'agit pas de se faire une bonne conscience, tout en gardant une attitude passive, prudente et docile, mais de se confronter à ces problèmes sans parti pris, sans préjugé, autrement dit, avec cette impartialité que donne un esprit critique en même temps que disponible et ouvert aux autres mentalités.

Ainsi, il apparaît que l'intérêt d'un Club Unesco ne réside pas simplement dans les informations dont il favorise l'acquisition, mais qu'il tient aussi à son rôle formateur, à l'auto-formation que constitue, pour ses membres, le fait de participer à ses activités. Est-il besoin de souligner que les membres d'un Club ne sont pas les seuls à bénéficier de cette formation et de cette information dans la mesure où ils sont animés d'une volonté de rayonnement, et où ils sont conscients des valeurs qu'ils ont à transmettre, du rôle d'éveilleurs d'esprits qu'ils peuvent jouer vis-à-vis de leurs familles, de leur entourage, de leur milieu professionnel et, plus largement, de leur communauté par le moyen des manifestations publiques dont ils prennent l'initiative, par la fabrication et la distribution de documents d'information, en faisant appel aux grands moyens de communication, etc.

De tout ce qui précède, on peut donc résumer ainsi les objectifs des Clubs Unesco :

- développer la compréhension internationale, la coopération et la paix mondiale par une meilleure connaissance des différentes cultures nationales et par la découverte de ce qui constitue le patrimoine culturel de l'humanité ;
- promouvoir la compréhension des buts et des idéaux de l'Unesco et travailler à la réalisation de son programme ;
- contribuer à la formation civique et démocratique de leurs membres et notamment des jeunes, par l'étude concrète des questions que pose la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- être une école de tolérance et de recherche de la vérité, par l'étude des grands problèmes qui se posent dans le monde ;
- participer au développement économique ou social, celui-ci devant être conçu comme la réalisation des conditions les plus conformes à l'épanouissement de la personne humaine ;
- dans les pays technologiquement avancés, agir en faveur des pays en voie de développement, notamment en mettant tout en œuvre pour convaincre l'opinion et les pouvoirs publics de la nécessité d'intensifier cette aide.

Naturellement, chaque Club est libre de considérer qu'une priorité doit être plus nettement donnée à tel ou tel de ces objectifs. Il convient notamment de remarquer que dans les pays en voie de développement, les Clubs considèrent souvent la participation au développement du pays comme étant l'un des deux ou trois objectifs prioritaires, alors que la plupart des Clubs des pays fortement industrialisés voient dans l'aide aux pays du Tiers Monde l'objectif le plus important après la compréhension internationale.

Enfin, il est bien évident que les grands objectifs énoncés ci-dessus peuvent être formulés différemment, ou qu'à ces objectifs les Clubs peuvent en ajouter d'autres, de nature différentes ou d'un caractère simplement moins général ; c'est ainsi que dans certains pays les Clubs se sont donné comme buts : la propagation des activités des Nations Unies et de ses agences spécialisées (Espagne, Inde, Japon) ; la formation des esprits pour le respect des droits humains fondamentaux (Japon) ; la compréhension des causes des contradictions choquantes existant entre les idéaux et les mots d'ordre contenus dans les programmes de l'ONU et de l'Unesco, d'une part, et la réalité du monde contemporain de l'autre (France, Pologne) ; le développement du civisme national, de l'éducation nationale et des activités culturelles (Indonésie) ; l'intégration nationale (Inde) ; la défense des traditions humanistes (Hongrie) ; l'enrichissement culturel (Monaco) ; la meilleure connaissance à l'étranger du patrimoine de chaque pays (Corée, Indonésie) ; l'initiation scientifique (Mali, Haute-Volta, Mexique) ; la réforme des programmes scolaires en offrant un "modèle de travail" (Italie) ; la préparation à la cogestion des établissements scolaires (Belgique) ; la pratique des langues étrangères (Hongrie), de l'espéranto (Népal) ; etc.

### III. Les moyens d'action et les activités des Clubs Unesco

Quelles que soient les formes très différentes que les Clubs Unesco peuvent prendre d'un pays à l'autre, ils sont partout, on l'a vu, le fait de personnes séduites par les objectifs et les idéaux de l'Unesco, et décidées à agir en commun pour leur réalisation.

Il convient donc que les membres des Clubs s'informent sérieusement de ces objectifs et de ces idéaux qu'ils souhaitent servir ; il leur sera utile à cette fin de lire non seulement l'Acte constitutif de l'Unesco, la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais aussi, de façon plus générale, les principaux textes relatifs aux organisations internationales et à leurs objectifs, de façon à bien comprendre que ce qui s'y dit et s'y fait les concerne directement.

Cependant il faut bien entendu aller au-delà de cette première prise de contact : s'il est, en effet, nécessaire de revenir assez souvent à ces sources - en raison surtout du renouvellement des membres du Club - le Club devra en outre décider d'un programme d'activité.

Ce programme, au départ, sera modeste : il sera toujours temps de l'enrichir en cours de route, au hasard des circonstances, des occasions, des propositions d'un Club voisin, des suggestions de sympathisants, des personnalités extérieures susceptibles de venir animer une réunion, des documents disponibles, des initiatives de la commission nationale pour l'Unesco ou de la Fédération nationale des Clubs, des priorités adoptées par la Conférence générale de l'Unesco.

Chaque Club, selon ses possibilités, ses moyens et les préférences de ses membres, pourra choisir plusieurs des formules suivantes :

- les conférences et débats ; les journées d'étude et les séminaires ; les groupes de travail ;
- le rassemblement et la production de matériel d'information ;
- les manifestations publiques ;
- les célébrations d'anniversaires ; la participation aux "années internationales" et aux campagnes lancées par l'Unesco ou les Nations Unies ;
- les échanges entre Clubs ; les excursions et voyages d'études ; l'accueil de personnes étrangères au Club ;
- l'alphabétisation ; l'organisation de cours et de travaux pratiques ; l'aide sociale ; les chantiers de volontaires ...

Le contenu qui peut être donné à ces différents types d'activités, tout en répondant à l'esprit et aux buts de l'Unesco, est pratiquement infini et ne dépend que de l'imagination et du dynamisme des membres des Clubs. Pour chacun de ces types, on trouvera ci-dessous, à titre indicatif, un certain nombre d'actions qui ont été ou sont encore effectivement menées par des Clubs de recrutement et d'implantation géographiques extrêmement variés.

Bien entendu, les exemples donnés ne sont pas limitatifs ; de même, on doit souligner que les pays mentionnés à propos de telle ou telle de ces activités ne sont pas nécessairement les seuls à les avoir entreprises.

#### 1. Les conférences et débats ; les séminaires et journées d'études ; les groupes de travail

Les conférences représentent un type d'activités fréquemment organisées par les Clubs ; mais ceux-ci devront veiller à ce que les conférences ne laissent pas les auditeurs trop passifs ; elles devront être conçues comme des causeries, comme des entreprises nécessitant des auditeurs une participation active. L'organisation de ces causeries consiste d'abord, pour certains, à chercher une personne susceptible

de présenter le sujet choisi, en faisant appel à des spécialistes régionaux ou locaux ; pour tous ensuite, préparer la séance de telle manière qu'un débat efficace s'instaure immédiatement après la causerie ; enfin, à prolonger celle-ci par des réunions plus restreintes, au cours desquelles ceux qu'elle aura particulièrement intéressés chercheront à approfondir l'étude du thème abordé.

Pour organiser ces causeries, les Clubs profiteront en particulier de la présence dans leur région de personnalités étrangères (professeurs, étudiants, experts, boursiers, représentants des Nations Unies ou de ses agences spécialisées, personnel des ambassades, etc.) qui, de par leurs fonctions, ou leur simple qualité d'étranger, sont compétents pour traiter de sujets en rapport avec les intérêts du Club. De telles causeries pourront être aussi le fait, bien entendu, de membres du Club ; c'est d'ailleurs un très bon exercice pour chacun des membres actifs d'un Club que d'avoir été ainsi amené, au moins une fois, à présenter un exposé en public.

Il est à noter également que des débats peuvent être organisés à la suite de lectures à haute voix, de projections de films, de représentations théâtrales, d'émissions de radio ou de télévision auxquelles les membres d'un Club assistent en commun.

L'un des moyens les plus pratiques, les plus féconds qui puissent se présenter aux membres d'un Club désireux d'étudier en détail un problème, consiste à créer des groupes de travail ; ceux-ci permettent à leurs participants non seulement une information adéquate, mais une inappréciable formation intellectuelle, notamment lorsque l'étude entreprise prend la forme d'une enquête approfondie sur une question précise.

Il convient d'organiser avec soin les méthodes de travail, de définir à l'avance les limites de la recherche, de distribuer les tâches en utilisant les ressources de chacun. La cohésion du groupe tient d'abord à la communauté des intérêts particuliers ; il importe donc que chacun ait une perception identique de l'objet de travail. Le groupe aura un meneur de jeu, un animateur dont le rôle ne sera d'ailleurs pas de commander, mais de coordonner les efforts, de susciter des initiatives, de veiller à la bonne marche des activités prévues jusqu'à leur aboutissement, c'est-à-dire jusqu'à l'élaboration d'une synthèse, d'un rapport qui sera présenté à l'ensemble du Club ; une discussion générale pourra alors s'imposer.

Les sujets susceptibles de faire l'objet de conférences, de journées d'études, de groupes de travail, sont extrêmement nombreux ; ce peuvent être toutes les questions relatives :

- aux organisations internationales, notamment aux Nations Unies et à ses agences spécialisées : les organisations internationales (République centrafricaine), les Nations Unies et ses agences (Israël). Le rôle des Nations Unies dans le maintien et le développement de la paix. Comment faire connaître l'Unesco et les Nations Unies ? (Autriche). Le rôle de l'Unesco et des Nations Unies au niveau national et international (Espagne, Hongrie, Pologne, Inde, Pérou, etc.). L'Unesco, les Clubs Unesco et la quinzième Conférence générale de l'Organisation (Dahomey) etc. On doit également signaler que plusieurs Clubs organisent des assemblées générales fictives les Nations Unies ou d'une de ses agences spécialisées (Inde, Philippines, ...);

- aux droits de l'homme et à la paix : étude de la Déclaration universelle des droits de l'homme ; des droits de l'enfant (Dahomey, Espagne, Israël, Nigéria...). Les conditions de vie des enfants et des femmes dans le monde (Pologne). La ségrégation raciale, le racisme de nos jours (Dahomey, France, Maroc, Nigéria, Pologne, Salvador, ...). La lutte contre le colonialisme et le néo-colonialisme (Pologne, Togo ...) ; la paix de l'humanité peut-elle être réalisée ? (Japon) ; la paix (Costa Rica), ...

- aux problèmes du développement et à la coopération internationale : les problèmes du développement national (Indonésie). L'Afrique et la fuite des cerveaux (Togo). L'Afrique détruit-elle ses propres ressources (Dahomey). Le problème des mendians dans les pays en voie de développement (Népal). Le problème de la faim (République fédérale d'Allemagne, Japon). Les structures villageoises traditionnelles et le problème du développement (Cameroun). Valeurs traditionnelles et développement culturel (Sénégal). L'aide au Tiers Monde ; la coopération internationale au service du développement (Espagne, France, Japon). Enquête sur l'aide aux pays en voie de développement (Belgique). La Deuxième Décennie du développement (Autriche, Belgique, France, Madagascar ...). L'Unesco et le sous-développement ; les problèmes des pays récemment libérés du colonialisme (Pologne). La jeunesse et le développement (Mali). La coopération culturelle (Pologne). L'attitude finlandaise à l'égard de l'aide au développement (Finlande), etc.

- à la compréhension internationale et à la connaissance des autres pays et civilisations ; à des événements ou à des personnes d'importance nationale ou internationale : étude des pays et des civilisations (Israël, Mexique ...). Le développement et la compréhension internationale par l'étude de l'art et des civilisations (Indonésie, ...). Le rôle du sport pour le développement de la compréhension entre les peuples (Pologne). Etude des événements mondiaux par la comparaison de comptes rendus de journaux et de périodiques d'obéissance politique diverse (France, Italie). Séminaire sur l'Afrique noire (Hongrie, Japon). L'Egypte ; Terres et hommes de l'autre côté de l'Oder et de la Neisse (République fédérale d'Allemagne). Les problèmes du Moyen-Orient (Mali). Organisation d'une semaine latino-américaine ; d'une semaine italienne (Hongrie). Le peintre Brueghel ; Léonard de Vinci et la Renaissance ; Balzac et son époque (Espagne). La littérature après guerre en Allemagne (Luxembourg). Enquête sur de grandes personnalités et de grands événements (Inde ...). L'indépendance ; sa signification, ses exigences (Dahomey). La vie et l'œuvre de Ghandi (Inde, Italie), etc. Dans tous les pays les Clubs étudient la vie et la culture d'autres peuples.

- à l'éducation des jeunes et des adultes : problèmes et perspectives de l'éducation contemporaine (Italie). Les problèmes de l'éducation permanente (France, Pologne). Les besoins et les difficultés des pays en voie de développement dans le domaine de l'éducation (Pologne). Les inégalités dans l'éducation (Finlande). Les problèmes étudiants (Luxembourg). La réforme de l'enseignement secondaire (Belgique). Enquête et étude sur la manière d'améliorer le niveau scolaire de Tamil Nadu (Inde). Séminaire national sur l'éducation universitaire en Inde (Inde). Les problèmes de l'université (Dahomey). Enquête sur le concept de philosophie et son enseignement dans les pays (République dominicaine). Pour ou contre une éducation sexuelle (Togo). Les langues africaines et l'éducation du peuple (Cameroun, Dahomey). La lutte contre l'analphabétisme (République centrafricaine, Israël, Madagascar), étude des conclusions de la Commission internationale pour le développement de l'éducation (France, Hongrie), etc.

- à la jeunesse : l'Unesco et le rôle des jeunes (Autriche, France). Générations d'aujourd'hui et générations futures (Indonésie). Les mouvements de jeunes en Europe (Inde). Les problèmes de l'enfance handicapée (Japon, France). La délinquance juvénile (Dahomey, France), culture et contre-culture (Espagne).

- à l'environnement : la biosphère (Espagne) ; les problèmes liés au thème "L'homme et son milieu" ; la protection du milieu naturel (Autriche, France, Hongrie, Luxembourg, Japon, Maroc, Pologne). Etude sur la protection de la nature et des richesses naturelles dans les pays en voie de développement (Mali) ;

- au patrimoine culturel national : histoire du Sénégal (Sénégal). De notre art à nos musées (Cameroun). Situation présente du temple de Borobudur (Indonésie). Promotion des langues nationales (Sénégal). Etude des plantes médicinales de notre pays (République centrafricaine, Dahomey), etc.

- à des problèmes sociaux, scientifiques, culturels et philosophiques divers : la société de consommation ; la drogue (Espagne). La condition de la femme ; rôle et place de la femme dans la société (Cameroun, Dahomey, France, Japon, Togo). La prostitution (Togo). Les sciences et la société (Espagne, Mexique). Sciences et magie (Dahomey). La météorologie au service de l'homme ; les satellites de communication (Inde). L'utilité de la littérature (Italie). L'importance du mot d'ordre de l'Année internationale du livre - 1972 : "Le livre pour tous" (Pologne). La non-violence (Espagne). Pour ou contre la peine de mort (Monaco), etc.

- et, naturellement, à la vie des Clubs eux-mêmes : séances "intérieures" destinées aux comptes rendus d'activités, aux assemblées générales, à l'examen du budget du Club. On doit mentionner également dans ce cadre les séminaires, les stages, les journées d'étude et de formation de niveau national ou international, qui ont été organisés par des pays tels que l'Autriche, la Belgique, le Cameroun, la Colombie, la Corée, Costa Rica, le Dahomey, l'Equateur, la France, la Haute-Volta, la Hongrie, l'Inde, l'Italie, le Japon, Madagascar, le Mali, le Mexique, le Népal, le Nigéria, Panama, le Sénégal, Sri Lanka, la Suisse, la Tunisie. Dans le cas de la Belgique, par exemple, c'est à un Club Unesco que la commission nationale avait confié la responsabilité totale d'une réunion rassemblant les jeunes des Clubs Unesco et des Ecoles associées d'Europe. Il est superflu de souligner le rôle formateur d'une telle expérience qui a familiarisé les membres du Club avec les innombrables problèmes matériels et intellectuels que pose l'organisation minutieuse d'un congrès de cette ampleur.

## 2. Le rassemblement, la production et la diffusion du matériel d'information

Afin de remplir leur mission d'information, les Clubs s'efforcent de rassembler de la documentation relative à l'Unesco et aux autres organisations internationales, aux problèmes du développement, à l'éducation, à la science, à la vie et à la culture des pays étrangers : livres, fascicules, disques, bandes magnétiques, films, photographies, affiches.

En Inde, en particulier, les Clubs paraissent être essentiellement conçus comme des "centres d'information Unesco" ; la majorité d'entre eux fonctionnent d'ailleurs dans le cadre de bibliothèques publiques ou universitaires ; ils s'efforcent alors de créer, dans ces bibliothèques, un emplacement réservé aux publications provenant de l'Unesco, ainsi qu'un service d'accueil chargé d'informer le public et de le guider vers les ouvrages qui répondent à sa curiosité. Il est à noter qu'à la demande de la Commission nationale indienne, certains de ces centres d'information lui adressent une bibliographie des ouvrages dont ils disposent sur l'Unesco. Les Commissions nationales de France et de Hongrie ont créé des centres de documentation destinés à mettre à la disposition des Clubs nationaux tous documents d'information (publications, livres, documents, rapports, études, films, enregistrements magnétiques, diapositives, etc.) provenant de sources internationales (Nations Unies, Unesco, autres agences spécialisées, organisations internationales régionales, organisations internationales non gouvernementales, ...) ou nationales (commissions nationales pour l'Unesco, ministères, associations, organisations nationales non gouvernementales, ...) qui présentent un intérêt direct pour les travaux des Clubs.

Les Clubs peuvent également jouer le rôle de centres d'information dans des domaines plus spécialisés. C'est ainsi, par exemple, que dans un des Clubs du Mali, un groupe d'amis du livre, animé par des bibliothécaires professionnels, a pris la décision d'instituer un centre d'information pour les bibliothécaires, archivistes et documentalistes, qui doit jouer aussi le rôle de centre de liaison avec les lecteurs ; ce groupe s'est en effet fixé pour objectif principal de développer les bibliothèques et d'encourager la lecture publique, notamment en effectuant des prêts de livres et en acheminant des ouvrages vers les lecteurs des zones rurales. Citons également le

cas d'un centre d'information/Club Unesco indien qui s'attache plus spécialement à la diffusion d'information sur la culture tamil et indienne, grâce à des expositions et à des publications. La Fédération française, de son côté, fait circuler régulièrement des "mallettes culturelles" sur un sujet déterminé. A Cuba, un Club établi dans une usine a créé un "centre d'information technique" à l'intention du personnel des unités de production, et tient à jour un journal mural sur l'Unesco.

Pour se procurer des documents, les Clubs, outre les échanges qu'ils pratiquent avec d'autres Clubs, s'adressent notamment à l'Unesco, aux centres d'information des Nations Unies, ainsi qu'aux services culturels des ambassades, aux offices du tourisme, aux centres de documentation des commissions nationales pour l'Unesco, aux fédérations et aux Clubs Unesco des autres pays.

Mais la plupart des Clubs ne se contentent pas de rassembler du matériel d'information ; ils en produisent eux-mêmes, et tout d'abord sous la forme de documents imprimés ou multicopier : comptes rendus d'activités, rapports, études et, parfois, bulletin d'information régulier. Les travaux de certains Clubs ont même été publiés par des maisons d'édition commerciales. C'est ainsi qu'un Club d'élèves camerounais qui, comme d'autres Clubs africains, entreprend la collecte des traditions orales, a fait éditer des "contes du Nord-Cameroun" recueillis et abondamment illustrés par ses membres. Les Clubs français, après avoir réuni un séminaire sur "le racisme", ont publié une brochure éditée à plusieurs milliers d'exemplaires et diffusés en France et dans de nombreux pays. Au Japon et au Dahomey, les fédérations nationales ont mis au point des "Guides des centres Unesco". Il y a lieu de noter également que certains Clubs entreprennent des traductions, en langue nationale, d'ouvrages pédagogiques marquants (Indonésie), de documents de l'Unesco (Hongrie, Inde, Indonésie, Népal, Sri Lanka...), des commentaires de films de courts métrages réalisés par l'Unesco (Hongrie), etc.

Comme exemple de production, par les Clubs eux-mêmes, de documents autres qu'imprimés, on peut mentionner le cas d'un Club français qui comporte parmi ses membres plusieurs cinéastes amateurs et qui a réuni une importante collection de films tournés à l'occasion de voyages à l'étranger ; ou celui d'un Club belge qui a réalisé un film sur un congrès de jeunes, ou celui d'un Club espagnol qui a produit un film sur certains aspects peu connus de l'archéologie et de la spéléologie nationales. Plus fréquent enfin est le cas des Clubs qui enregistrent sur bande magnétique de la musique populaire et en font l'échange avec des enregistrements analogues effectués dans d'autres pays.

Bien entendu, les Clubs sont amenés non seulement à rassembler et à produire mais également à diffuser des documents, notamment des documents imprimés, soit que ces documents aient été réalisés ou reproduits par les Clubs eux-mêmes, soit qu'ils proviennent de l'Unesco ou de la commission nationale de leur pays, ou encore de leur fédération. C'est ainsi qu'à l'occasion de l'Année internationale de l'éducation (1970), un Club espagnol a entrepris d'une part, de diffuser des documents relatifs à la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et à la situation des enseignants, et d'autre part, de lancer une campagne destinée à faire connaître la revue "Le Courrier de l'Unesco". Des centaines d'autres exemples de ce type pourraient naturellement être cités.

### 3. Les manifestations publiques

Pour informer le public, pour intéresser les autorités et la presse locale à leurs activités, les Clubs organisent également des manifestations publiques, autres que les conférences dont il a déjà été question : expositions ; projections de films, de diapositives ; représentations théâtrales suivies de débats ; concerts donnés par l'orchestre du Club ; danses ; représentations folkloriques ; soirées culturelles consacrées à un thème donné, à un pays ou à une région, etc.

Les expositions, en particulier, permettent d'illustrer d'une manière concrète les activités du Club et représentent un excellent outil de vulgarisation culturelle. Nombreux, par exemple, sont les Clubs où l'on pratique des activités artistiques ou manuelles - tel ce Club japonais qui compte de nombreux artistes parmi ses membres, et qui depuis 1964, expose tous les ans leurs lavis, peintures à l'huile, calligraphies, laques, objets de verre, de bambou, de métal.

Naturellement, objets et œuvres d'art ne seront pas forcément présentés pour eux-mêmes mais pourront concourir - avec des photographies, des affiches, des panneaux explicatifs, des présentations de publications, des montages sonores, etc. - à l'illustration de divers types d'activités entreprises par le Club (étude d'une question en rapport avec le programme de l'Unesco, excursion, chantier de travail, etc.).

Des expositions pourront également être consacrées à un pays donné, ou à tel ou tel aspect de sa culture, notamment grâce à l'aide de l'ambassade, de la commission nationale et des Clubs Unesco du pays en question.

Dans le cadre de cette section, on doit encore mentionner l'organisation, par les Clubs, de concours de types divers : épreuves de connaissance générale sur les Nations Unies et ses agences spécialisées ; joutes oratoires (Inde, Mexique) ; concours de peinture et de dessins d'enfants, comme celui organisé par un club indien à l'occasion du 25e anniversaire de l'Unesco et pour lequel le Secrétariat de l'Organisation avait offert plusieurs abonnements à la revue "Le Courrier de l'Unesco" ; concours littéraires sur des thèmes tels que "l'avenir de l'Unesco" (Maroc), "le développement du Tiers Monde" (Togo) ; concours de photographies (Japon), etc.

Les manifestations publiques organisées par les clubs peuvent enfin revêtir un caractère plus général et prendre la forme d'activités ayant pour objet de faire connaître au grand public l'existence des organisations internationales - et singulièrement de l'Unesco -, la philosophie qui les anime, les programmes qu'elles mettent en œuvre pour contribuer à la solution des grands problèmes qui se posent à l'humanité. A ces manifestations appartiennent les "journées Unesco", ou "journées des Nations Unies", ou "semaines Unesco", aux noms explicites, que de nombreux fédérations et Clubs organisent régulièrement.

#### 4. Les célébrations d'anniversaires : la participation aux "années internationales" et aux campagnes lancées par les Nations Unies et l'Unesco

Par des campagnes d'information, des conférences, des journées d'études, des projections de films, des expositions, des concours, des publications, bref par la mise en œuvre des différents moyens évoqués ci-dessus, les clubs célèbrent les anniversaires d'événements importants (accès du pays à l'indépendance ; adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux ; création des Nations Unies, de l'Unesco, etc.), ou encore les anniversaires de grandes personnalités, anniversaires dont une liste est suggérée tous les deux ans par l'Unesco. Mais ces commémorations d'anniversaires de grandes personnalités ne devront pas être le prétexte à la manifestation d'un "chauvinisme" indigne de l'esprit des clubs. Elles auront toujours pour but de démontrer le rôle historique joué par la personnalité évoquée, sa contribution au progrès de l'humanité, à l'évolution des idées, des arts, des lettres ou de la science, l'universalité de sa pensée ou le caractère permanent de son œuvre.

Mentionnons à titre d'exemples :

- la commémoration, par les clubs maltais, de la fête nationale des pays représentés à Malte, ce qui donne aux membres de ces Clubs l'occasion de mieux connaître les pays en question ;

- la célébration du Xe anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, par la diffusion du texte de cette déclaration et par un effort de réflexion sur les problèmes posés par la colonisation (Belgique, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Luxembourg) ;

- les expositions organisées en 1970 par les Clubs hongrois pour le 25e anniversaire de la libération de la Hongrie, et pour le 25e anniversaire de la mort du musicien Béla Bartok ; ces expositions ont été réalisées en plusieurs exemplaires et avec des textes en langues étrangères afin d'être diffusées dans d'autre pays ;

- la célébration en 1973, par tous les Clubs polonais, du 500e anniversaire de la naissance de l'astronome, mathématicien, économiste et médecin polonais Nicolas Copernic, dont la préparation a été assurée dès 1972 par des sessions de vulgarisation scientifique, par des rencontres de jeunes, des camps itinérants "sur la voie de Copernic" ; par l'exécution d'albums et d'affiches, par l'envoi aux Clubs et aux écoles des autres pays de renseignements et de matériel concernant cet anniversaire ;

- la célébration, dans de nombreux pays, du 25e anniversaire de la création de l'Unesco (1971). Ainsi, au Cameroun, cet événement a été marqué par l'organisation, dans quatorze villes du pays, de "journées de l'Unesco" ; dans chacune de ces villes, le ou les clubs Unesco, en collaboration avec les autorités administratives municipales et scolaires, ont mené à bien un programme qui comprenait essentiellement : une exposition de documents et de publications de l'Unesco, une conférence sur un thème choisi à l'avance, une séance de travail sur le thème de l'Année internationale du livre (1972), une séance de projection cinématographique, des interviews à la radio. Les thèmes retenus pour les conférences publiques étaient les suivants : la civilisation de l'universel ; culture humaine, culture des hommes ; la science au service du développement de l'homme et de sa société ; l'Unesco et les droits de l'homme ; l'Unesco et notre éducation ;

- la commémoration, par de très nombreux Clubs, du 25e anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les Clubs participent également aux campagnes lancées par l'Unesco, les Nations Unies, ou encore par la commission nationale ou le gouvernement de leur pays ; d'importantes campagnes pour la protection de l'environnement, par exemple, sont menées par les Clubs de plusieurs pays (France, Hongrie, Japon...) afin de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes de la pollution et à la nécessité de leur trouver rapidement une solution. A cette fin, divers moyens sont mis en oeuvre : étude approfondie des problèmes posés (la pollution de l'eau et des océans, la pollution atmosphérique, l'habitat rural, l'habitat urbain, etc.) ; recherche de la faune et de la flore dans les régions industrialisées, reportages illustrant les ravages exercés par la pollution dans ces régions ; concours littéraires sur le thème de la pollution ; informations permanentes par la lecture de publications scientifiques, la visite d'expositions, l'organisation de conférences et de débats, etc.

Enfin, les Clubs s'associent à des manifestations telles que la Journée des Nations Unies ; la Journée internationale de l'alphabétisation ; aux "Années internationales" proclamées par l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence générale de l'Unesco : Année internationale des droits de l'homme (1969), de l'éducation (1970), de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (1971), du livre (1972), de l'Année mondiale de la population (1974). Là encore, les exemples sont innombrables : c'est ainsi que l'opération dite "chambres libres" menée dans le cadre de l'Année internationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale (1971) par le Club international d'étudiants de Vienne, illustre bien le rôle des Clubs Unesco dans la promotion des idéaux de l'Unesco et l'impact que leur action peut avoir sur le public. Il s'agissait pour ce Club Unesco autrichien, de combattre les préjugés qui poussent les propriétaires à refuser la location de leurs chambres

aux étudiants étrangers, sans autre raison que leur nationalité ou la couleur de leur peau. Dix-huit mille lettres ont été envoyées ou distribuées à cette occasion, exposant la situation des étudiants étrangers en Autriche, incitant la population à comprendre leurs problèmes et à les aider et invitant les propriétaires à ne pas éconduire d'éventuels locataires, sans même s'être entretenus avec eux. La campagne, largement épaulée par la presse, la radio et la télévision, a rapidement gagné d'autres villes universitaires autrichiennes et des associations d'étudiants s'y sont jointes. A la suite de cette opération, le nombre des propriétaires ralliés à la cause anti-raciste fut si élevé que non seulement dès le début de l'année universitaire 1971-1972 tous les étudiants étrangers purent être logés sans efforts, mais encore des familles d'origine asiatique ou africaine purent obtenir le logement qu'elles avaient eu tant de difficultés à trouver auparavant. Les noms des propriétaires irréductibles furent couchés sur une "liste noire" et un boycottage général de la part de tous les Clubs et associations participant à la campagne empêcha ces récalcitrants de trouver des locataires, même autrichiens.

##### 5. Les échanges entre clubs : les excursions et voyages d'études ; l'accueil de personnes étrangères au Club

Les échanges de documents et surtout de correspondance contribuent à rendre plus vivante l'information que les membres des Clubs cherchent à acquérir sur les modes de vie et de pensée des sociétés différentes de la leur : dans un Club de Zambie, par exemple, les échanges de correspondance pratiqués avec de jeunes Algériens ont permis d'étudier les coutumes matrimoniales, l'avenir professionnel des femmes, le sous-emploi, et de comparer la façon dont ces différentes questions se posaient dans les deux pays. Ces échanges aboutissent parfois à des "jumelages" des Clubs de pays ou de régions différentes.

Cependant, à l'information acquise par des causeries, par des groupes de travail, par la préparation d'une exposition, ou même par un échange de correspondance avec d'autres Clubs, il manque cet aspect concret sans lequel toute connaissance risque de demeurer extérieure et superficielle.

C'est pourquoi les Clubs organisent des visites, des excursions, des voyages dont le but est, d'une part, d'apporter à leurs participants une connaissance plus concrète des réalités économiques, sociales et culturelles (visite d'entreprises industrielles, de barrages, de fermes modèles, de centres d'apprentissage, de monuments, de musées, d'ateliers d'artistes, etc.) et, d'autre part, de susciter une confrontation vivante entre des hommes appartenant à des milieux ou à des pays différents. 3.

Sur le plan national, notamment dans les pays qui rassemblent des populations de race, de langue ou de culture différentes, les Clubs ont donc un rôle important à jouer en faveur de l'intégration nationale ; dans le même ordre d'idée, notons que plusieurs Clubs (Dahomey, Inde, Madagascar) se sont donné pour objectif d'améliorer les rapports entre la jeunesse urbaine et la jeunesse rurale de leur pays, et de susciter leur collaboration.

En ce qui concerne les rapports avec d'autres pays, on a déjà souligné le profit qu'un Club pouvait retirer de la présence, dans sa localité, de personnalités étrangères (professeurs, étudiants, boursiers de l'Unesco etc.). Ces personnalités sont en effet susceptibles de venir parler au Club de tel ou tel aspect de leur pays. Mais il va de soi que ces étrangers devront être payés de retour : les membres d'un Club qui accueillent un visiteur se doivent de le recevoir chez eux, de lui faire découvrir leur propre région. De façon générale, l'accueil constitue l'une des tâches principales des Clubs qui se montreront en toute occasion hospitaliers et ouverts. La Fédération française l'a bien compris qui a ouvert à Paris et dans plusieurs autres villes importantes des centres d'accueil pour les étrangers, et qui complète cet accueil par l'organisation de déplacements ou de circuits culturels dans les provinces de France.

où les visiteurs, hébergés dans des familles, sont initiés à tous les aspects de la vie locale : économie, enseignement, art, sport, syndicalisme, traditions, etc. De même, un centre Unesco de la culture et des rencontres internationales, correspondant à des objectifs similaires, a été établi à Florence (Italie) par les clubs de la ville.

Si les Clubs peuvent recevoir des étrangers, ils peuvent également aller vers eux : c'est une des activités les plus enrichissantes, pour les membres d'un Club, que celle qui consiste ainsi à confronter leurs connaissances livresques avec les situations concrètes qu'ils découvrent eux-mêmes. Certes, il s'agit là d'une activité qui pose de sérieux problèmes techniques et financiers, mais aucun de ces problèmes ne devrait être insurmontable, à condition que le Club s'attache à leur solution longtemps à l'avance. Chaque Club doit intégrer dans son programme général d'activités la préparation de ses déplacements de l'année. Qu'il s'agisse d'un simple séjour dans une grande ville du pays, d'une visite à un autre Club ou d'un circuit faisant traverser plusieurs frontières, il convient de prévoir à longue échéance la destination, les objectifs essentiels et les dates de réalisation.

Cette préparation doit être à la fois financière (sollicitation d'une aide ; établissement d'un budget assez précis prévoyant soigneusement les risques pécuniaires encourus par le Club), technique (préparation du voyage et des conditions de séjour) et psychologique.

C'est cet aspect psychologique, éducatif qui est le plus important pour les Clubs, le déplacement lui-même n'étant que l'aboutissement normal, longtemps espéré, de toute une série de dispositions préliminaires (causeries, films, groupes de travail...) sur la région ou le pays à découvrir. Les futurs participants à un voyage à l'étranger devront notamment connaître suffisamment bien leur propre pays et, de façon générale, posséder une certaine maturité.

D'autre part, le Club devra veiller à ne pas adopter un programme trop ambitieux ; il n'est pas possible de tout voir, ni de prétendre comprendre, en quelques jours ou en quelques semaines, l'ensemble des problèmes d'un pays ; il vaut donc mieux centrer le programme du voyage sur l'observation et l'étude de quelques questions bien précises, auxquelles pourront éventuellement se consacrer des petits groupes de travail spécialisés. Tout au long du voyage, les participants s'efforceront bien entendu de recueillir tous les documents possibles : notes ou journal de bord, photographies, films, croquis, bandes magnétiques, journaux, dépliants, brochures, etc. De temps en temps, au cours du déplacement, il sera bon de prévoir des réunions de travail où les rapporteurs des groupes spécialisés commenceront à faire part de leurs découvertes et de leurs réflexions. Tout voyage doit déboucher sur des rapports de synthèse destinés à l'ensemble du Club.

Il convient d'insister, encore une fois, sur l'esprit d'échange et de réciprocité dans lequel les voyages à l'étranger doivent être envisagés : demander à être accueilli, et ne pas recevoir à son tour, témoignerait d'une conception égoïste peu conforme à l'esprit des Clubs Unesco. Dans la mesure de leurs moyens, les membres des Clubs s'efforceront donc de favoriser la venue de groupes étrangers dans leur pays. On doit signaler à ce propos que plusieurs commissions nationales pour l'Unesco ou fédérations de Clubs ont établi, avec d'autres pays, des programmes bilatéraux d'échanges de jeunes appartenant à des Clubs Unesco (Autriche, Corée, France, Hongrie, Italie, Japon, Pologne, Roumanie, Yougoslavie, etc.).

Attardons-nous un instant sur les échanges qui existent depuis dix ans entre un Club de Budapest (Hongrie) et son homologue d'un lycée français à Strasbourg, et qui ont eu pour résultat, non seulement... le mariage de plusieurs Hongroises avec des Français, mais encore la création d'une chaire de hongrois à la faculté des lettres de Strasbourg et l'enseignement de cette langue au lycée, les jeunes femmes étant

chargées des cours ! Une autre initiative originale mérite l'attention : celle de la Fédération japonaise qui, en inaugurant en 1973 un "cours itinérant" de civilisation européenne appelé à se répéter tous les ans, a permis à des centaines de lycéens japonais de visiter plusieurs pays d'Europe et de recevoir dans chacun de ces pays un enseignement sur l'histoire, la littérature, les arts... locaux.

6. L'action au service du développement : l'alphabétisation ; l'organisation de cours et de travaux pratiques ; l'aide sociale ; les chantiers de travail

Les Clubs ne jouent pas seulement un rôle formateur pour leurs membres, mais ils cherchent à contribuer, par leur action, à la formation de leur entourage et au développement de leur pays.

La lutte contre l'analphabétisme, en particulier, constitue dans plusieurs pays, l'une des principales activités de certains Clubs (Cameroun, République centrafricaine, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Espagne, France, Inde, Madagascar, Mali, Malte, Maroc, Népal, Nigéria, Pérou, El Salvador, Sénégal, Zambie). Au Nigéria notamment, la Conférence constitutive de la Fédération nigérienne des Clubs Unesco (1971) a adopté une résolution invitant chacun des membres des Clubs à alphabétiser une personne chaque année et à transmettre ce mot d'ordre à tous les jeunes capables d'assumer une telle tâche, jusqu'à la disparition complète de l'analphabétisme au Nigéria.

Au Népal, certains Clubs, fonctionnant dans des établissements d'enseignement, ont entrepris une campagne d'alphabétisation durant les grandes vacances (deux mois) ; un groupe d'étudiants, accompagné d'un ou de deux professeurs s'est rendu durant une semaine dans un village choisi et y a organisé des cours d'alphabétisation, dans la journée pour les petits enfants et le soir pour les adultes ; les étudiants enseignaient également aux villageois les règles élémentaires de santé et d'hygiène. Chaque semaine, un nouveau groupe venait relever l'ancien, et cela jusqu'à la fin des vacances.

Au Mali, un Club Unesco s'est livré, en 1971, à une étude sur les problèmes posés par l'emploi de l'alphabet français pour l'alphabétisation fonctionnelle dans les langues vernaculaires. Ce Club en a conclu qu'il serait opportun de se pencher sur l'étude d'un alphabet adapté au bambara écrit, et a désigné un groupe de travail à cet effet, qui a déjà entrepris la mise au point d'un premier syllabaire expérimental de cette langue.

En France, certains Clubs consacrent une part importante de leurs activités à des cours d'alphabétisation pour les travailleurs étrangers ; ils animent également des centres d'accueil destinés à ces travailleurs, afin de faciliter leur insertion dans la vie française. Dans le même ordre d'idée, on peut citer l'action lancée par le Club d'une commune française où ces travailleurs sont nombreux ; sur l'initiative de ses plus jeunes membres, ce Club a entrepris d'aider les élèves étrangers d'une école de la commune à surmonter les difficultés qu'ils éprouvent quotidiennement dans leur travail scolaire en raison de la mauvaise connaissance de la langue française dans leur milieu familial. Certains élèves sont également suivis en calcul. Cette aide scolaire se pratique soit dans un local commun, soit au domicile des familles, les volontaires opérant alors par groupes de deux.

Les activités d'enseignement que peuvent entreprendre les Clubs ne se limitent pas à la seule alphabétisation ; certains Clubs organisent des cours de langues et notamment d'espéranto (Espagne, Japon, Népal) ; des cours de vulgarisation scientifique (Espagne, Japon, Mali), d'archéologie, de spéléologie, d'éducation sexuelle (Espagne) ; etc. Au Japon, en particulier, grâce au concours de nombreux spécialistes dans les domaines de la zoologie, de la botanique, de la géologie, un Club anime, chaque année, durant les vacances d'été, un cours d'été Unesco sur les sciences

naturelles ; ce cours, qui s'adresse aux élèves de l'enseignement primaire et des écoles secondaires du premier cycle, est régulièrement suivi par environ cent cinquante enfants ; au début de l'automne, les meilleures observations sur la nature effectuées par les élèves font l'objet d'une exposition.

En Zambie, les cours d'anglais donnés par les membres d'un Club aux détenus de la prison locale ont connu un tel succès que... le gardien a demandé à les suivre ! C'est à un tout autre public : doyen de facultés, recteurs, professeurs de sciences sociales, journalistes, étudiants, que s'adressent les séminaires sur la compréhension internationale donnés sous forme de cycles de conférences par un Club de Colombie.

Les cours de formation organisés par les Clubs portent également parfois sur des domaines de caractère plus pratique : construction, couture, cuisine, magonnnerie, menuiserie, peinture, agriculture, secourisme, hygiène, etc. Les exemples suivants donneront un aperçu des activités pratiques que peuvent entreprendre les Clubs Unesco :

- Contribution, par les membres d'un Club du Cameroun, à la construction d'une école officielle dans leur localité ; mise en œuvre, par le même Club, d'un plan de rénovation de l'habitat tendant à améliorer les conditions de vie des plus défavorisés de cette localité, et à remplacer les constructions réalisées dans le matériau local par des constructions plus résistantes.

- Construction d'un village de lépromateux par les Clubs Unesco de Madagascar ; ces mêmes Clubs, grâce en particulier aux bénéfices qu'ils ont réalisés en donnant un spectacle, contribuent à un projet de construction de foyers culturels dans le cadre d'un projet pilote d'alphabétisation fonctionnelle. Organisation, à Madagascar également, d'un stage auquel participaient plusieurs membres des Clubs Unesco ; ce stage, qui avait pour but de former des moniteurs et des directeurs de chantier de jeunes volontaires comportait un enseignement théorique d'initiation relatif à l'organisation du travail et à la gestion, et des activités pratiques consistant à réparer une piste et à creuser des canaux le long de cette piste.

- Organisation, en Argentine, d'une "Campagne de la brique". Cette campagne avait pour objet de collecter dans la localité, maison par maison et habitant par habitant, une brique ou l'équivalent de sa valeur pour aider une école, située en zone rurale et disposant de faibles ressources, à construire deux salles et à moderniser son système d'enseignement audiovisuel. Le Club a pu ainsi fournir à l'établissement une quantité de briques et de matériaux de construction suffisante pour bâtir quatre salles, et lui remettre une somme importante pour l'achat de matériel audiovisuel moderne.

- Traitement massif des plantations de cacaoyers de la région par un Club du Cameroun ; participation de ce Club à la fondation d'une pépinière pour l'essai de la culture d'un nouveau cacao dans les régions du pays qui s'y prêtent.

- Organisation, par un Club de Colombie, qui s'intéresse particulièrement à la sécurité sociale, et notamment à la prévention des accidents, d'un cours de jeunes sapeurs pompiers (8 à 12 ans). Ce cours a pour objet de favoriser chez les enfants la prévention des incendies et des accidents ainsi que de leur inculquer les principes fondamentaux de la sécurité et de la protection.

- Collecte et recensement, par des Clubs de la République centrafricaine et du Dahomey, des plantes médicinales indigènes.

- "Adoption", par un Club de Mangalore (Inde), d'une école de village auquel il a fourni des cartes murales, des auxiliaires d'enseignement, de la papeterie, des livres, et dont il a invité tous les jeunes élèves à se rendre "en ville" (pour la première fois de leur vie !) et à y visiter installations portuaires, usines, bibliothèques, musée.

- Crédation d'une bibliothèque pour enfants par un Club de Sri Lanka
- Action menée par un Club de Tunisie pour aider à la sauvegarde d'un quartier historique dont le caractère archéologique et social se trouve menacé par les phénomènes d'urbanisation rapide propres aux grandes métropoles.
- Action de "relance agricole" lancée par un Club du Zaïre qui, dans cette optique, a intensifié dans sa communauté la culture du riz, de l'ananas, du maïs, creusé des étangs, construit un poulailler, une porcherie, lutté contre le parasite du manioc,...
- Organisation, par un Club de Zambie, d'une campagne d'initiation à des habitudes correctes de nutrition. Les jeunes filles de ce Club, après avoir elles-mêmes suivi des cours élémentaires de cuisine, se sont rendues dans les cliniques de la ville pour assister le Département de la Santé dans ses démonstrations culinaires et s'informer des problèmes sanitaires ; de leur côté, les jeunes gens du Club ont préparé des affiches qui diffusent des informations relatives à la nutrition.
- Un peu partout dans le monde, les Clubs Unesco prennent une part active à la vente des cartes de voeux de l'Unicef.

Comme on le voit, la plupart de ces activités pratiques s'inscrivent dans le cadre plus large des efforts entrepris par les Clubs pour contribuer au développement économique, social et culturel de leur pays et pour venir en aide aux plus défavorisés. Les Clubs Unesco aiment à peser sur le réel, à travailler dans le concret, à apporter une contribution, si minime soit-elle, pour que soit atténuée la choquante inégalité des conditions.

Si ces activités d'aide sociale sont généralement mises au service du développement national, les Clubs, surtout lorsqu'ils sont implantés dans des pays déjà fortement industrialisés, peuvent également participer à des actions en faveur du développement d'un autre pays que le leur, soit en participant à des chantiers internationaux de jeunes travailleurs, soit par une assistance financière. Ainsi, grâce à la collection et à la vente de timbres-poste, les jeunes d'un Club du Japon, dans le cadre d'une campagne sur le thème "le rôle de la jeunesse japonaise dans le développement en Asie", ont réuni des fonds destinés à fournir une aide médicale aux tuberculeux du Népal.

Il convient de signaler, à propos de l'assistance financière, l'intérêt que représentent pour les Clubs les bons d'entraide internationale de l'Unesco. Le principe des bons d'entraide est très simple : dans les pays les mieux pourvus, des particuliers ou des groupements tels que les Clubs choisissent sur une liste approuvée par l'Unesco des projets à la réalisation desquels ils souhaitent contribuer. Ils réunissent des fonds, achètent des bons d'entraide qu'ils envoient eux-mêmes directement à l'adresse des projets choisis, ce qui peut être à l'origine de liens personnels étroits et suivis entre donateurs et bénéficiaires, et ce qui permet en outre aux donateurs de prendre conscience des problèmes du développement tout en se rendant compte du fait que leur action, si généreuse soit-elle, ne saurait suffire à les résoudre. Les bénéficiaires se servent de ces bons comme d'une monnaie internationale pour acheter le matériel ou les fournitures scientifiques ou pédagogiques dont ils ont besoin. L'argent recueilli est intégralement utilisé aux fins indiquées : aucun don n'est employé à couvrir des frais administratifs ou généraux.

Les projets à la réalisation desquels les Clubs peuvent contribuer grâce aux bons d'entraide sont extrêmement variés ; ils couvrent presque toutes les régions géographiques et presque tous les domaines d'intérêt. A titre d'exemple, citons l'aide ainsi apportée à une école de filles de Haute-Volta par le Club d'un lycée français. Par un apport financier régulier, ce Club a contribué à l'équipement de

la "section ménagère" de cette école de brousse : une cuisine et un "magasin coopérative" se sont ajoutés au centre ménager ; une machine à coudre a été achetée, ainsi que des pièces de tissus. Les sommes envoyées ont été également utilisées par la Directrice pour une expérience d'élevage : une centaine de poules ont été sélectionnées, afin de donner aux jeunes élèves le goût d'une activité rurale susceptible d'améliorer l'alimentation familiale. Non seulement la Directrice, mais des élèves de cette école sont en correspondance avec le Club, ainsi qu'en témoigne cet extrait de la lettre d'une petite fille : "... cette lettre pour vous dire merci pour toutes les belles choses que nous recevons de vous, car avec vos sous, notre Directrice a changé notre école. Nous avons de beaux livres, des cahiers, des gommes, des crayons de couleur, un magnifique projecteur, des ballons... et beaucoup de richesse".

C'est l'Unesco Centrum (Pays-Bas) qui se place en tête de tous les donateurs aux campagnes d'entraide, suivi par la Fédération japonaise.

Il apparaît donc que les activités susceptibles d'être entreprises par un Club, et de constituer une contribution au rayonnement des principes qu'inspirent les tâches de l'Unesco sont aussi nombreuses que variées. Certaines de ces activités peuvent paraître requérir des ressources financières ou, sur le plan matériel, une mise en œuvre plus ou moins complexe ; la plupart d'entre elles doivent néanmoins persister sans entraîner de frais importants. Comme le montre d'ailleurs l'exemple de certains Clubs appartenant à des pays en voie de développement, ce ne sont pas nécessairement les Clubs les plus riches qui entreprennent les activités les plus intéressantes.

Les manifestations qui rapportent des fonds ne sont pas pour autant à exclure, mais elles doivent rester relativement exceptionnelles et leur nature conforme à l'esprit des Clubs Unesco.

De toutes façons, les Clubs auront intérêt à établir dès le début d'une nouvelle année d'activités, un "calendrier" aussi précis que possible des sujets d'études et des actions envisagées, en laissant bien entendu des "blancs" qui permettront de répondre aux sollicitations de l'actualité, au passage d'un visiteur, etc.

## B. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DES CLUBS

### I. Les membres d'un Club Unesco

Tout en possédant certains traits communs, les Clubs peuvent présenter une grande diversité ; leur nature est déterminée par le caractère des adhérents qui les composent, ainsi que par le milieu et les conditions dans lesquels ils sont appelés à fonctionner.

Les adhérents sont en très nette majorité des jeunes en cours d'étude, parmi lesquels il y a, semble-t-il, plus de filles que de garçons (Europe, Amérique latine) ; ce sont également, mais sensiblement moins nombreux, des jeunes déjà engagés dans la vie active, en particulier des jeunes ruraux, surtout dans les pays en voie de développement (Afrique principalement).

Notons encore qu'en Asie, les membres des Clubs sont principalement des adultes qui représentent les milieux universitaire, éducatif, culturel, politique, industriel. En Europe, les adhérents adultes sont en majorité des enseignants participant aux activités des Clubs scolaires et universitaires. Dans les Clubs africains, on trouve bon nombre de fonctionnaires, d'agriculteurs, d'employés. En revanche, le nombre d'adhérents ouvriers reste partout très faible. C'est là un phénomène éminemment regrettable dont les commissions nationales ou les fédérations de plusieurs pays ont pris conscience, qui tentent de faire sortir les Clubs de leur cadre scolaire d'origine pour les diversifier en encourageant la création de Clubs de jeunes travailleurs. Du succès de ces tentatives, comme du développement des Clubs d'adultes dont il sera question plus loin, dépendra, à long terme, l'avenir du mouvement.

On peut, en simplifiant, distinguer trois catégories de Clubs :

- ceux qui fonctionnent à l'intérieur d'un établissement scolaire ;
- ceux qui ont été créés par et pour des étudiants de niveau universitaire ;
- ceux qui ne sont point destinés à des élèves et à des étudiants en tant que tels, mais à un public plus varié ("Associations Unesco").

#### 1. Clubs fonctionnant dans un établissement scolaire (lycées, écoles normales d'instituteurs, collèges d'enseignement général, d'enseignement secondaire ou d'enseignement technique)

Tous les pays qui ont des Clubs en ont dans leurs lycées et collèges, à l'exception peut-être de l'Inde dont les 107 Clubs s'adressent à la fois aux adultes et aux jeunes ; précisons cependant que 865 écoles de ce pays, sans être à proprement parler des "Clubs", participent aux projets pour la compréhension internationale que met en œuvre la commission indienne pour l'Unesco.

Les Clubs scolaires sont actuellement les plus nombreux ; cela tient au fait que le milieu scolaire particulièrement favorable à l'épanouissement des Clubs, dans la mesure notamment où ceux-ci trouvent sur place les locaux, bibliothèque, salle de projection, dont ils ont besoin, ainsi que des animateurs tout désignés parmi le personnel de l'établissement ; en France, ces animateurs sont d'ailleurs parfois considérés par l'administration comme accomplissant un service "d'activités dirigées" partiellement rémunéré. Il s'agit là d'un avantage appréciable quand on sait que le manque d'animateurs suffisamment qualifiés constitue l'une des principales difficultés auxquelles ont à faire face les Clubs qui fonctionnent dans un contexte autre que scolaire.

Lorsqu'ils sont implantés dans un établissement scolaire, on peut considérer que les Clubs Unesco apportent - dans une perspective de compréhension mutuelle, de coopération au développement national et à la paix internationale - un complément à la formation de caractère proprement scolaire que reçoivent les élèves de ces établissements.

Ce rôle de complément apparaît avec une netteté particulière lorsque les Clubs fonctionnent dans le cadre des écoles associées puisque celles-ci, au sein même de leur programme d'enseignement, s'efforcent d'intégrer les problèmes de l'éducation dans l'esprit de coopération entre les peuples. Dans ces écoles pilotes, les Clubs auront donc très précisément pour rôle de stimuler, de développer et de coordonner les activités hors programme et extrascolaires, notamment en diffusant les expériences positives acquises au cours de la mise en oeuvre du programme de l'Unesco par l'école.

Cependant, c'est d'une façon générale que l'on peut affirmer que les élèves d'un établissement scolaire, quel que soit son type, trouvent dans la fréquentation du Club Unesco le prolongement, le développement et la synthèse de leurs études.

La participation aux travaux d'un tel Club se justifie donc du seul point de vue de la culture générale ; elle donne en outre aux jeunes gens qui auront à participer bientôt de façon active au développement économique, social et culturel de leur pays, la possibilité d'apprendre comment on peut se faire une opinion documentée et raisonnée sur les grands problèmes ; enfin, elle fera grandir en eux le désir d'affronter ces problèmes et de contribuer à leur solution.

Si ceci est particulièrement vrai pour les élèves les plus âgés, notamment ceux des classes terminales, il ne faudrait cependant pas restreindre les activités du Club à ces seuls élèves. Il n'y a pas de stricte limite d'âge pour aborder les questions relatives au civisme et aux problèmes internationaux. La préparation de l'esprit à la façon dont il convient de les saisir, d'une part, et la nécessité pour le Club d'assurer lui-même la continuité de ses activités au-delà d'une année scolaire, d'autre part, militent en faveur d'une large ouverture du Club aux autres classes.

Il est donc recommandé d'intéresser des élèves plus jeunes aux activités du Club ; au fur et à mesure que les années passeront, les élèves, devenus plus mûrs, s'attacheront davantage au Club et constitueront un noyau d'animateurs déjà expérimentés. Il sera nécessaire d'assigner aux plus jeunes membres des tâches modestes et des activités de nature concrète car il ne faudrait pas risquer de les rebuter d'emblée par des études trop abstraites.

Le caractère pratique des activités devra donc être d'autant plus accentué que l'on aura affaire à des élèves plus jeunes. D'autre part, il va de soi que dans les Clubs qui s'adressent uniquement à des enfants, les professeurs-animateurs sont appelés à jouer un rôle plus important qu'ailleurs. Ceci étant dit, rien n'interdit même d'imaginer le fonctionnement de Clubs Unesco au niveau de l'école primaire, bien que dans la pratique les pays où des Clubs fonctionnent à ce niveau restent encore assez rares (France, Pologne, Sénégal).

## 2. Clubs d'étudiants

Les Clubs fonctionnant dans le cadre des universités et des établissements d'enseignement supérieur sont le prolongement naturel des Clubs scolaires ; leur nombre est en progression constante, et certains sont particulièrement actifs comme, par exemple, et pour citer l'un des derniers créés, celui de l'Université du Bénin, à Lomé, au Togo, qui publie un bulletin d'information sous le titre "Présence Unesco", et celui du "Centro de Estudios Sociales e Internationales" de Bogota, en Colombie, qui organise les séminaires sur la compréhension internationale dont il a été question à la page 20.

En Corée, l'Association des Clubs d'étudiants universitaires (KUSA) groupe 40 Clubs très actifs ; au Japon, les Clubs d'étudiants qui dépassaient jadis le nombre de cent ont nettement diminué en raison de leurs actions trop politiques, mais la Fédération espère renouer le contact avec eux.

Créés le plus souvent sur l'initiative d'un groupe d'étudiants, ils ont un rôle particulier à jouer pour les raisons suivantes :

- ils intéressent aux problèmes internationaux une jeunesse qui est appelée à fournir les cadres de la société de demain ;
- ils apprennent à aborder les problèmes sociaux et politiques avec objectivité et tolérance à un âge où l'on a peut-être particulièrement tendance à se laisser dominer par sa passion ;
- ils sont susceptibles d'aider les autres Clubs de la région en leur offrant des conférenciers et, notamment, le concours d'étudiants étrangers.

Quand bien même un Club Unesco d'étudiants serait en majorité composé de membres qui faisaient déjà partie d'un Club au lycée ou au collège, il devra s'efforcer d'élargir son recrutement : des délégués seront désignés afin de faire connaître les activités du Club et d'y intéresser d'autres étudiants. Cette nécessité est renforcée par le fait qu'un Club d'étudiants, dont les membres se renouvellent tous les deux ou trois ans, risque d'éprouver plus qu'un autre, des difficultés pour assurer la continuité de ses activités.

Assez rapidement se posera aux Clubs d'étudiants la question de leur rapport avec les associations et les syndicats d'étudiants. De par leur vocation même, ils devront nécessairement entretenir avec les étudiants étrangers et leurs associations les relations les plus étroites ; ils s'efforceront de leur apporter leur aide et de leur témoigner leur solidarité en toute occasion.

A l'égard des autres associations d'étudiants, et notamment des syndicats, les Clubs devront faire preuve d'une ferme indépendance, mais d'une indépendance constructive et non d'un isolement qui leur serait néfaste ; en vertu même des objectifs qu'ils se proposent et qui font leur originalité, il faut au contraire que les clubs d'étudiants s'élèvent au-dessus des querelles de clocher et constituent des terrains de rencontres et de dialogues qui facilitent la discussion constructive.

### 3. Les Clubs d'adultes et les "Associations Unesco"

Si les Clubs Unesco se sont surtout développés en milieu scolaire, les objectifs et l'esprit qui les animent peuvent inspirer l'action de tout groupe de personnes décidées à agir ensemble selon le même esprit et en vue des mêmes objectifs.

Ainsi qu'on l'a déjà signalé au début du présent Manuel, les premiers Clubs, nés au Japon, ont été créés par des universitaires avec le concours de tous les citoyens conscients du problème de la paix, et ont pris le nom d'"Associations Unesco". En 1973, 164 associations étaient admises à la Fédération nationale, dont quelques-unes comptent plus de 1.000 membres individuels. Elles jouissent d'un statut juridique bien établi et groupent notamment les dirigeants des cercles culturels de la communauté tels que le Rotary Club, les Boys Scouts ou le Conseil de jeunesse. L'autorité locale (préfecture et municipalité) leur donne son plein appui, de sorte qu'une association Unesco compte souvent parmi ses membres (sinon comme président) le préfet, le maire, le directeur de l'éducation, le conseiller départemental et aussi de nombreux industriels. Les deux tiers de ces associations ont établi leur secrétariat dans les mairies, mais les plus importantes ont leur propre secrétariat autonome.

Cette structure d'associations Unesco d'adultes a été adoptée en Corée où l'on en compte huit, et en Inde où elles sont au nombre de 108.

En Europe, l'Unesco Centrum d'Amsterdam (Pays-Bas) assure la même fonction que la Fédération nationale du Japon, entre autres dans le domaine de l'information.

Un peu partout dans le monde, de nombreux Clubs ont été également créés au sein de mouvements de jeunesse ainsi que dans des associations et des centres culturels et socio-éducatifs divers.

Des Clubs Unesco fonctionnent également, bien qu'à un moindre titre :

- dans les foyers de jeunes travailleurs (Ukraine, pays du Tiers Monde) ;
- dans les comités d'entreprises d'usines (Cuba) ;
- dans les foyers ruraux, là encore principalement dans les pays en voie de développement et notamment en Afrique (Cameroun, Dahomey, Sénégal, Zaïre), mais aussi en France et au Japon ;
- dans les bibliothèques publiques, en particulier en Inde où un très grand nombre de Clubs fonctionnent dans ce cadre ;
- dans les mutuelles d'enseignants (France) ;
- dans les associations sportives, mais beaucoup plus rarement.

Il serait fastidieux de chercher à énumérer tous les milieux dans lesquels des Clubs Unesco peuvent être créés ; la richesse du mouvement des Clubs tient précisément à sa souplesse et à la diversité des cadres dans lesquels il est susceptibles de s'inscrire.

Il suffira d'indiquer que ces Clubs, lorsqu'ils ne sont pas scolaires, se constituent :

- soit de façon autonome, à partir d'un noyau de personnes intéressées par sa création ;
- soit en tant que section à l'intérieur d'un groupement plus large dont les animateurs comprennent qu'ils enrichissent ainsi leur société d'un groupe actif d'une grande valeur éducative.

Il est à noter également que certains Clubs - tout particulièrement dans les pays d'Afrique, mais aussi dans d'autres pays (Ceylan, Espagne, Luxembourg, Monaco, etc.) - rassemblement à la fois des jeunes et des adultes. Ces Clubs facilitent ainsi la rencontre des générations au nom d'un même idéal, partant du principe que chaque âge a sa vérité, ses richesses et ses expériences propres.

Quel que soit le cadre dans lequel un Club est créé, il est important qu'il essaie d'élargir son audience. A cette fin, il cherchera à informer le public sur ses buts et ses activités ; il fournira de la documentation sur l'Unesco et les Nations Unies ; il organisera des conférences, des causeries publiques sur des sujets généraux ou locaux, des groupes d'études, des expositions ; enfin, il s'efforcera de créer un réseau de correspondants d'usines, d'entreprises, de localités voisines qui l'aidera à étendre rapidement son influence. Pour sa pénétration en milieu rural, le Club trouvera également avantage à intéresser à son action diverses personnalités locales (instituteur, professeur itinérant d'enseignement agricole, le cas échéant, animateur de foyers ruraux, responsable de coopérative agricole, etc.).

Les Clubs d'adultes, d'abord assez rares, se sont développés au cours des dernières années - parallèlement au développement général des Clubs dans les pays en voie de développement - et leur nombre augmente de façon modérée mais constante.

Lorsqu'ils réunissent ainsi des hommes et/ou des femmes de tout âge et pouvant appartenir à des milieux sociaux et professionnels divers, les Clubs Unesco apportent une contribution précieuse à cette formation permanente dont le besoin est à présent partout ressenti.

De plus, les personnes qui les constituent, engagées dans la vie professionnelle, peuvent appliquer de manière immédiate et concrète dans leurs activités de tous les jours les principes qui animent Clubs et Associations : ce pourra être en formant des esprits, ou en exerçant une influence sur leur entourage, ou en prenant certaines décisions conformes à l'idéal de paix et de justice sociale de l'Organisation, ou de toute autre façon propice à entraîner la participation du plus grand nombre à l'œuvre de l'Unesco et au triomphe de ses idées ; les objectifs qui se nomment développement des peuples, équilibre mondial, reconnaissance des droits de l'homme, accès universel à l'éducation, à la science, à la culture et à l'information, fraternité entre les hommes, sont l'affaire de tout un chacun et ne seront jamais atteints si tout individu ne collabore à leur réalisation.

Clubs et Associations d'adultes devraient donc se multiplier, sous l'impulsion notamment des commissions nationales pour l'Unesco dont ils assureraient le prolongement à tous les niveaux et dans toutes les communautés ; si les Clubs de jeune préparent l'avenir, ceux d'adultes agissent dans le présent et, à ce titre, leur rôle apparaît comme nécessaire et irremplaçable.

#### 4. Rapports entre jeunes et adultes ; les animateurs

Il n'est pas exagéré de dire que tous les membres d'un Club en sont les animateurs ; il est cependant fréquent que l'un d'entre eux soit plus particulièrement chargé de susciter les initiatives et de coordonner les activités.

Dans les Clubs de jeunes, les animateurs sont soit les jeunes les mieux formés et témoignant d'un intérêt particulier pour les problèmes internationaux, soit des adultes, professeurs très souvent.

Parfois, et surtout quand il s'agit de professeurs animant des Clubs scolaires, ces animateurs sont désignés par la commission nationale, le ministère de l'Education nationale ou par le directeur de l'établissement où fonctionne le Club. Mais le plus souvent les animateurs sont élus, soit par les membres du Club réuni en assemblée générale, soit par le Bureau du Club, lequel est lui-même élu en assemblée générale ou bien désigné par les autorités hiérarchiques et cette solution est de loin la meilleure, sous peine pour les Clubs de perdre l'esprit démocratique qui inspire leur vie.

La bonne marche d'un Club suppose naturellement une étroite collaboration et une cordiale confiance entre tous ses membres ; cette exigence soulève le problème des rapports entre le ou les animateurs adultes et les autres membres d'un Club de jeunes.

Dans tous ces Clubs, à quelques exceptions près (Chypre, Israël, Malte), les membres participent à l'élaboration des programmes. Ecoles de civisme et de démocratie, les Clubs, par leur nature même, impliquent cette participation. De même, si dans certains Clubs les animateurs président aux activités, le plus souvent cette fonction est assumée à tour de rôle par les membres.

Les animateurs ont donc généralement pour mission de suggérer des orientations, d'encadrer et de guider les activités, de favoriser leur développement, de veiller à ce que chaque membre prenne une part active aux travaux du Club conformément à ses préférences et à ses capacités.

Dans les Clubs de jeunes où ce sont des adultes - le plus souvent des enseignants - qui sont les animateurs, se pose la question des rapports adultes/jeunes. Remarquons tout de suite que si la fonction de ces animateurs-enseignants n'est pas sans leur donner des qualifications fort appréciables, elle risque de les "déformer", de les inciter - même inconsciemment - à continuer de jouer au sein du Club leur rôle de "professeurs", d'exercer l'autorité dont ils sont investis dans la salle de classe ! Il est indispensable que l'animateur-enseignant prenne conscience de ce danger pour mieux l'éviter, qu'il "oublie" sa fonction de professeur pour être dans le Club un membre comme les autres, doté seulement d'une expérience plus longue et plus vaste qu'il mettra au service de la communauté.

D'une façon générale, l'animateur adulte d'un Club de jeunes devra, condition préalable, faire preuve de non-dirigisme et surtout appliquer la nouvelle conception des rapports entre générations qui tend à substituer la notion de participation à celle d'autoritarisme. Il devra savoir s'effacer pour laisser le maximum d'initiative à chacun, amener les jeunes à faire connaître leurs aspirations légitimes, la relation adulte/jeunes devant s'inscrire dans la tendance générale de la prise croissante de responsabilités par la jeunesse.

Conviction, enthousiasme, dynamisme, esprit d'initiative, sens de l'organisation et des responsabilités, dévouement, désintéressement, facilité de contact avec les jeunes, souplesse, patience et persévérance, intérêt pour les problèmes internationaux, connaissance de ces problèmes et des institutions internationales, culture,

longue... à vrai dire, est la liste des qualités que doivent posséder les animateurs des Clubs Unesco ! Et quelle que soit à ce sujet l'importance de la vocation et du talent personnel, le fonctionnement des Clubs, surtout des Clubs de jeunes, pose le problème de la formation de ces animateurs.

Ceux-ci n'ont souvent reçu d'autre formation que celle de leur spécialisation - lorsqu'il s'agit notamment de professeurs - ou de leur expérience de la vie des mouvements de jeunesse, et en particulier des Clubs Unesco ! De nombreux animateurs se sont, en effet, formés uniquement au sein des Clubs, en participant à leurs activités, avant d'y exercer des fonctions d'organisation et d'animation. On doit citer aussi, à ce propos, le cas des Clubs qui fonctionnent au sein des écoles associées : l'enseignement même que dispensent ces écoles, notamment dans le cadre des cours d'éducation civique, contribuent à la formation des jeunes animateurs ; dans le cas des Clubs scolaires polonais en particulier, ces animateurs sont uniquement des jeunes assistés dans la "planification et la mise en oeuvre de leurs activités" par un professeur-moniteur, représentant le Conseil pédagogique de l'école.

Cependant, dans de nombreux pays (Autriche, Cameroun, France, Inde, Hongrie, Madagascar, Mali, Mexique, Suède), la formation des animateurs est assurée par des conférences, des séminaires et des stages de formation organisés au niveau régional, national ou, parfois, international. Peuvent également contribuer à cette formation :

- La participation à des conférences internationales, notamment à celles qui sont spécifiquement consacrées aux problèmes des Clubs Unesco, comme la "Première rencontre européenne des écoles associées de l'Unesco et des Clubs Unesco" organisée par la commission nationale suisse pour l'Unesco en 1970, le "Premier Congrès européen des jeunes des Clubs Unesco et des écoles associées de l'Unesco" organisé en 1971 par la commission belge ; la "Réunion sur la promotion des Clubs Unesco dans le Sud-Est asiatique" organisée, en 1971 également, par la Fédération japonaise.

- Des échanges internationaux permettant à de jeunes animateurs d'effectuer des stages dans des pays où les Clubs sont particulièrement actifs.

L'Unesco cherche, dans toute la mesure du possible, à favoriser de tels échanges. Mais faute de crédits, son action dans ce domaine reste bien limitée ; les pays qui se plaignent de la formation insuffisante des jeunes animateurs de leurs Clubs sont encore nombreux ; aussi plusieurs d'entre eux souhaiteraient-ils que l'Unesco organise, à l'intention de ces animateurs, des stages internationaux de formation ; quelques tentatives sont en cours dans ce domaine : à plusieurs reprises, un petit groupe d'animateurs de Clubs d'un pays a participé à des stages d'information organisés au Siège de l'Unesco, mais leur portée restera elle aussi très limitée tant que l'Organisation - toujours pour les mêmes raisons financières - ne sera pas en mesure de prendre à sa charge les frais de déplacement des intéressés. Enfin, certains pays considèrent que le bénévolat n'a qu'un temps, et qu'il est maintenant nécessaire d'examiner le problème de la rétribution des animateurs.

## II. Les structures administratives d'un Club Unesco

L'expérience a montré que c'est dans un Club solidement structuré et administré que résident les meilleures conditions d'une action efficace et d'une continuité des efforts. Il convient donc d'attacher un grand prix à l'organisation administrative du Club et à sa gestion.

Certes, le rituel des assemblées générales, les minuties d'une comptabilité, la rédaction de procès-verbaux, de comptes rendus pourront paraître fastidieux, surtout à des jeunes, et conférer aux activités du Club un caractère bureaucratique inutile.

Cependant, pour jouer le rôle formateur qui doit être le sien, il est nécessaire que le Club suive certaines règles : le respect de ces règles, la mise en place de structures propres à faciliter leur application, constituent en effet le meilleur apprentissage qui puisse être de la démocratie ; et il n'est pas de groupement démocratique, si petit soit-il, qui puisse s'en passer.

Il est aussi une raison d'ordre pratique pour laquelle des "cadres" et quelques "règles" sont indispensables : c'est l'obligation, pour la plupart des Clubs, d'avoir un budget, de recevoir et de dépenser ; il s'agit là d'un domaine qui nécessite la plus grande attention et un certain nombre de précautions. Les Clubs pourront être amenés en particulier, à solliciter auprès des autorités locales, de l'administration publique, des subventions pour lesquelles il leur sera demandé de se soumettre à certaines formalités garantissant le sérieux de leur demande.

### 1. Le recrutement

Les Clubs, qui éprouvent parfois des difficultés de recrutement, devront prendre en considération le fait que la qualité et la profondeur de leur action ne sont pas nécessairement liées au nombre de leurs membres. Des membres nombreux, mais dont l'adhésion n'aurait pas été mûrement réfléchie, risqueraient d'amener le Club à se détourner de son objet, ce qui ne doit se produire en aucun cas.

Les membres d'un Club seront donc minutieusement informés des principes et des idéaux qui animent tout Club Unesco. Leur adhésion se fera en pleine connaissance de cause et sera, bien entendu, volontaire ; il n'y a lieu d'exercer aucune pression pour l'obtenir. Ce n'est que dans ces conditions que la participation des adhérents aux activités du Club se fera, en principe, sans difficulté, chacun trouvant naturellement, dans la gamme des activités offertes, l'occasion de mettre les ressources de sa personnalité au service du groupe.

La radiation d'un membre peut néanmoins s'imposer si ce membre ne participe plus aux activités du Club ou s'il n'y participe que dans un but intéressé, contraire à l'esprit du Club. Cette mesure devra évidemment s'effectuer dans les formes et le respect des règlements du Club.

La plupart des Clubs Unesco ont entre 20 et 40 membres ; le nombre des adhérents peut cependant varier beaucoup d'un Club à l'autre, en fonction notamment du pays et des conditions locales d'implantation ; on ne saurait, à ce sujet, avancer un nombre idéal. Certains Clubs d'Espagne ont plus d'un millier de membres, jeunes et adultes, provenant de tous les milieux. Les Clubs indiens, qui s'adressent de même à toutes les catégories de la population, ont entre 100 et 500 adhérents. Au Japon, les Clubs ont en moyenne 100 membres lorsqu'ils réunissent des adultes, et 30 lorsque ce sont des Clubs scolaires. Quand ils fonctionnent dans le cadre des écoles associées (Hongrie, Pologne), les Clubs groupent souvent plus d'une centaine d'élèves. En France, l'effectif moyen des Clubs Unesco est de trente ; mais il existe de plus en plus dans ce pays des Clubs dits "Membres associés" qui jouissent d'un statut particulier et regroupent parfois pour leurs activités la quasi-totalité des élèves d'un lycée ou collège.

Il ne peut donc être question, encore une fois, de lier, dans l'absolu, le fonctionnement optimum d'un Club à un effectif donné. Notons simplement que dans une grande agglomération, si la nécessité s'en fait sentir, il paraît préférable de créer deux ou trois Clubs ou sections de Club d'importance moyenne, de cinquante à soixante personnes environ, collaborant en certaines occasions, plutôt que de rassembler quelques centaines d'adhérents s'ignorant les uns les autres et incapables de réaliser leur cohésion.

## 2. Les statuts et règlements du Club

Les Clubs Unesco ont tout intérêt à acquérir, dans le cadre de la législation de leur pays sur les associations culturelles à but non lucratif (si une telle législation existe !), la personnalité juridique qui leur permettra d'être officiellement reconnus par les pouvoirs publics, de bénéficier de certains avantages fiscaux et de solliciter éventuellement une aide auprès de ces pouvoirs ; il est vivement souhaité que, là où il n'y a pas de fédération, la commission nationale les guide dans ces démarches.

Les fondateurs d'un Club Unesco devront rédiger les statuts de leur association. Après avoir été adoptés par l'ensemble du Club, ces statuts seront déposés où de droit, selon des modalités qui varient naturellement selon les pays. Tout Club en voie de création devra entrer en relations avec la commission nationale pour l'Unesco ou, quand elle existe, avec la Fédération des Clubs Unesco de son pays, qui lui fourniront, sur ces modalités, les renseignements nécessaires.

Il est d'ailleurs à noter qu'un grand nombre de commissions nationales ou de Fédérations proposent aux Clubs qui se créent des statuts types qui sont, bien entendu, susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions particulières. Pour la plupart, ces statuts types semblent être inspirés, après adaptation aux conditions propres à chaque pays, par les statuts de la Fédération française (pour les pays d'Europe et d'Afrique), et par ceux de la Fédération japonaise (pour les pays d'Asie).

D'une manière générale, ces statuts proclament la fidélité d'un Club aux objectifs de l'Unesco, son indépendance à l'égard de tout parti politique, de tout groupement philosophique ou confessionnel. Ils rappellent les buts essentiels des Clubs et leurs moyens d'action, définissent la qualité de membre, déterminent le fonctionnement administratif du Club, la composition du Bureau et les conditions d'élection aux différentes fonctions, la tâche des responsables, la nature des ressources, la réglementation à observer en cas de conflit. Enfin, ils prévoient les dispositions à respecter en cas de modification des statuts ou de dissolution du Club.

Les statuts devront conserver un caractère suffisamment général pour ne pas avoir à être modifiés constamment. Aussi un Club aura-t-il intérêt à rédiger, sur la base de ces statuts, un règlement intérieur détaillé qui indiquera toutes les conditions de fonctionnement du Club ; ce règlement voté en assemblée générale pourra toujours être modifié selon les circonstances par la même assemblée.

## 3. L'Assemblée générale

L'Assemblée générale - à savoir la réunion du Club dans son ensemble en vue de décisions pratiques - se réunit périodiquement (en général chaque année) en session ordinaire ; les membres du Club sont convoqués par lettre circulaire au moins une semaine à l'avance.

Les attributions de l'Assemblée générale, qui sont définies par les statuts, consistent généralement à étudier et à discuter les rapports moral et financier du Club. S'il y a lieu, l'Assemblée doit aussi examiner les rapports présentés à l'avance par la Fédération, désigner et mandater les délégués du Club au congrès de la Fédération, si celle-ci en tient.

Il semble indispensable également qu'une nouvelle Assemblée générale soit convoquée, en session, extraordinaire, au début d'un nouvel exercice, dès la reprise des activités : après avoir écouté, le cas échéant, les délégués qui auront participé au Congrès de la Fédération, l'Assemblée établira le programme de la nouvelle année, élira les responsables, etc.

Les animateurs doivent préparer avec soin ces sessions de l'Assemblée générale : la discussion d'un rapport, l'analyse d'un bilan, d'un programme, la critique constructive d'actions, sont des activités aussi formatrices que celles plus fréquentes qu'offre par ailleurs le Club.

#### 4. Le Conseil d'administration et/ou le Bureau

Le Conseil d'administration est élu par l'Assemblée générale et se réunit dans les conditions fixées par les statuts du Club. Il élit chaque année le Bureau (un président ; un ou plusieurs vice-présidents ; un secrétaire ; un ou plusieurs secrétaires adjoints ; un trésorier ; un ou plusieurs autres membres), qui est la cellule vraiment active du Club.

Il est à noter que les Clubs de certains pays n'élisent pas de conseil d'administration ; les membres de leur Bureau sont alors le plus souvent élus directement par l'Assemblée générale.

Dans les Clubs scolaires, il est souhaitable que le plus grand nombre possible de fonctions soient confiées à des élèves ; le règlement intérieur de tels Clubs devra prévoir la présence de "conseillers techniques" qui seront des adultes désireux d'aider les jeunes dans leurs tâches.

Le Bureau se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, et au moins tous les mois. En plus de ses fonctions statutaires, il a notamment pour mission d'assurer toutes les relations du Club avec les personnalités ou les organismes étrangers.

En raison de l'importance de leur rôle d'information, les Clubs auront intérêt à nommer un bibliothécaire-archiviste qui fera partie du Bureau et qui aura pour tâche, d'une part de tenir la documentation à jour, de la mettre à la disposition de tous et, d'autre part, de classer et de garder avec soin les archives du Club (comptes rendus, procès-verbaux, documents officiels, requis pour la déclaration de l'association, factures et autres pièces comptables, etc.).

Le règlement intérieur pourra prévoir aussi la désignation d'une commission de contrôle qui vérifiera, avant l'Assemblée générale, la comptabilité du trésorier.

#### 5. Les groupes de travail

Les organes qui viennent d'être décrits correspondent à une nécessité administrative qui est certes très utile, mais beaucoup plus importants encore sont les groupes de travail dont il a été question dans la première partie de ce manuel : c'est une des tâches essentielles du Bureau que d'aider ces groupes à organiser et à mener à bien leurs activités.

On peut donner ici quelques exemples des différents groupes de travail susceptibles d'être formés par un Club.

C'est ainsi que les membres d'un Club d'une ville centrafricaine se sont répartis en quatre groupes de travail :

- un groupe "art et culture" qui applique un programme d'initiation à la littérature africaine contemporaine ;
- un groupe "économie", qui étudie les différents aspects de l'économie des pays en voie de développement ;

- un groupe "médecine", qui recense les plantes médicinales dont les anciens ont reconnu les vertus curatives ;
- un groupe "alphabétisation", dont la campagne a déjà touché trois quartiers de la ville.

Citons également le cas d'un Club français qui a constitué les groupes de travail suivants :

- le groupe "la ville et l'Unesco", chargé de l'application locale du programme Unesco ;
- un groupe "action opérationnelle au service du développement" qui apporte son aide aux actions entreprises dans la localité pour l'alphabétisation des travailleurs étrangers, l'éducation des adultes et la promotion de l'individu ;
- le groupe "coopération intellectuelle internationale", qui s'est donné pour tâche, en collaboration avec des associations existantes, d'accueillir les étrangers, de favoriser les contacts entre jeunes, notamment dans le cadre de chantiers internationaux, de lutter contre les préjugés raciaux, etc. ;
- le groupe "ressources naturelles" qui s'attache à l'étude de la géologie, de l'hydrologie, de la minéralogie, de la faune et de la flore ;
- le groupe "sciences sociales" dont les études portent sur les problèmes de démographie, de planification familiale, d'exode des compétences, d'environnement, etc.

Outre les groupes de travail constitués pour la réalisation d'un programme d'études donné, les Clubs peuvent également comporter des "sections" ou des "départements" plus spécialisés qui se consacrent à une activité spécifique : photographie, cinéma, théâtre, musique, chant choral, danse, folklore, philatélie, excursions et voyages, échanges de correspondances et de documents, spéléologie, archéologie, travail manuel, orientation professionnelle, sports (escalade, natation, échecs...), etc.

## 6. Les fédérations nationales de Clubs

Plusieurs commissions nationales pour l'Unesco ont encouragé la création, dans leur pays, de fédérations nationales ou de centres qui coordonnent les activités des Clubs individuels, leur fournissent de la documentation et leur facilitent les contacts avec les Clubs étrangers. Les plus importantes de ces fédérations sont actuellement la Fédération japonaise, qui a été créée avant la commission nationale, et la Fédération française.

Au Japon, il existe deux organismes coordinateurs : une Fédération qui réunit 164 associations d'adultes et un Conseil national des animateurs des Clubs des établissements secondaires, subventionné par la Fédération (230 Clubs). La Fédération organise chaque année une Convention nationale (qui réunit jusqu'à 2.000 personnes), un Congrès national des jeunes, un Congrès national des Clubs des écoles secondaires, une Assemblée générale de la Fédération, 4 sessions du Comité central, 8 sessions du Conseil d'administration.

La Fédération française des Clubs Unesco groupe 400 Clubs rattachés pour la plupart à des écoles secondaires. Lors de son congrès annuel, cette Fédération réunit les délégués de ces Clubs en Assemblée générale au cours de laquelle ils discutent les rapports moral, administratif et financier et élisent les membres des organismes statutaires de la Fédération. Ce congrès annuel n'est d'ailleurs pas seulement

consacré à l'Assemblée générale statutaire, il est aussi l'occasion de journées d'études centrées sur un grand thème : "l'application de la science et de la technique aux pays en voie de développement", "l'énergie dans le monde", "la jeunesse et le racisme", "l'aide au développement", "l'information d'actualité internationale et les Clubs Unesco", etc.

Les autres pays où il existe une Fédération sont l'Autriche/<sup>1</sup>, la Belgique, le Cameroun, la Colombie/<sup>1</sup>, la République de Corée, le Dahomey, l'Inde/<sup>1</sup>, l'Indonésie, Israël, Maurice/<sup>1</sup>, le Népal, le Nigéria, El Salvador, le Sénégal, Sri Lanka/<sup>1</sup>; la Suède; en Yougoslavie, un Centre des Clubs des amis de l'Unesco coordonne les activités de neuf Clubs et de 250 Associations pour les Nations Unies; en Italie et au Mexique, la commission nationale a mis sur pied un office coordinateur des Clubs. Dès que le mouvement des Clubs prend une certaine extension, une coordination nationale apparaît donc de plus en plus nécessaire.

Trois Fédérations seulement ont mis en place des regroupements régionaux, la Fédération belge (section flamande et section francophone), la Fédération française (13 conseils régionaux) et la Fédération japonaise (13 conseils de liaison). En Indonésie, cette coordination des activités au niveau régional est assurée par un coordinateur nommé pour chaque province.

Enfin, en attendant la création d'une Fédération internationale des Clubs, qui paraît unanimement souhaitée, les Clubs d'Europe, d'Amérique centrale et d'Asie commencent respectivement à coordonner leurs activités, ainsi qu'en témoignent les rencontres européennes des Clubs Unesco et des écoles associées (réunion de Trogen en 1970); Congrès de Veurne en 1971), le Séminaire d'animateurs d'écoles associées et de Clubs Unesco des pays d'Amérique centrale (1971), le premier séminaire bolivien sur les écoles associées, les Clubs Unesco et les auberges de jeunesse (1972, Quito), et la réunion de Tokyo sur la promotion des Clubs Unesco dans le Sud-Est asiatique (1971). Lors de cette dernière réunion, les participants (Indonésie, Japon, République de Corée, Singapour et Thaïlande), considérant que le développement rapide des Clubs avait atteint un niveau qui rendait nécessaire d'envisager l'intégration et la coordination de leurs activités aux niveaux régional et mondial, ont décidé de mettre sur pied un comité chargé d'étudier la possibilité de créer un organe régional de coordination des Clubs en Asie, et ont invité la Fédération japonaise à assurer le secrétariat de ce comité.

Lors de la réunion d'animateurs qu'elles ont organisée en 1971 les commissions nationales d'Amérique centrale ont également étudié les possibilités de création d'une Fédération centre-américaine des Clubs Unesco.

## 7. Relations avec d'autres organismes

Les Clubs Unesco, on l'a vu, n'ont pas reçu de base législative sous forme d'une résolution de la Conférence générale de l'Unesco ou d'un autre document officiel émanant de l'Organisation internationale. Lors de sa seizième session (Paris, octobre-novembre 1970), la Conférence générale a cependant adopté une résolution par laquelle elle autorisait le Directeur général de l'Unesco à "continuer de fournir aux commissions nationales... des services destinés à les aider... à développer les Clubs Unesco". C'est donc à la commission nationale pour l'Unesco de chaque pays concerné qu'il appartient tant de stimuler la création de nouveaux Clubs que de déterminer la nature et l'étendue des activités des Clubs Unesco de ce pays; de sorte que toute personne désireuse de créer un Club devrait se mettre en rapport avec sa commission nationale qui lui fournira les éléments d'information voulus pour mener à bien son projet.

1. Dans ce pays, la Fédération ne regroupe qu'une partie des Clubs existants.

Les commissions nationales ont pour rôle non seulement de susciter dans leur pays des actions propres à favoriser la réalisation des objectifs de l'Unesco, mais elles doivent également veiller à ce que ces actions restent conformes à l'idéal qui les a inspirées. Aussi les commissions nationales ne sauraient-elles tolérer aucune tentative visant à se servir du nom ou du prestige de l'Unesco à des fins étrangères à l'Organisation.

Dans la mesure où les Clubs portent son nom, il est normal que les commissions nationales soient les premières responsables, vis-à-vis de l'Unesco, du fonctionnement correct des Clubs. Ceux-ci devront donc entretenir des relations étroites avec la commission nationale de leur pays, notamment en lui faisant régulièrement part de leurs activités.

Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement là d'une obligation morale mais d'une nécessité pratique. Dans la mesure où ils ont pour fonction de contribuer à la réalisation du programme de l'Unesco dans leur pays, programme dont la coordination est assurée par la commission nationale de ce pays, les Clubs sont en effet appelés à prolonger les activités de cette commission, à en assurer le rayonnement. Réciproquement, celle-ci fournit généralement aux Clubs une aide importante, ne serait-ce qu'en coordonnant leurs activités, en favorisant leurs échanges et leurs rencontres, en facilitant leurs rapports avec les associations socio-professionnelles auxquelles elle est liée, et en plaider leur cause auprès des organismes gouvernementaux représentés en son sein : ministère des Affaires étrangères, de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, des Affaires culturelles.

Certes, il est dans la nature même des Clubs d'avoir une certaine autonomie. Leur indépendance est d'ailleurs souhaitable, elle donne son caractère spécifique à l'action qu'ils mènent ; mais cette indépendance a ses limites qui sont définies par les statuts des Clubs, ou de leur Fédération, et qui tiennent aux responsabilités des commissions nationales envers l'Unesco. On doit noter, à ce propos, que dans les pays où il existe une Fédération, c'est celle-ci qui est responsable des Clubs devant la commission nationale.

Les Clubs peuvent entretenir des relations étroites et fructueuses avec les autres Clubs Unesco et les écoles associées de leurs pays, cela va sans dire, mais aussi avec d'autres organismes nationaux ou internationaux. On reviendra sur cette question dans la partie de ce manuel consacrée aux ressources des Clubs, mais on doit souligner d'ores et déjà la nécessité pour ceux-ci de développer leurs relations avec des organismes tels que les associations pour les Nations Unies, les mouvements de jeunesse, les ambassades et consulats des pays étrangers, les centres d'information des Nations Unies du pays, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef), etc.

On doit souligner également que trop rares encore sont les pays où la Fédération nationale des Clubs est représentée au sein du Comité national de la jeunesse.

### III. Les ressources des Clubs

"Ne compter que sur ses propres forces", tel est le principe fondamental qui doit gouverner la gestion d'un Club. L'Unesco, en effet, n'accorde pas d'aide financière aux Clubs pris séparément. Ceux-ci devront donc trouver par eux-mêmes les ressources nécessaires au financement de leurs activités.

Il y a d'ailleurs lieu d'insister sur le fait qu'un Club peut très bien se contenter d'activités qui n'engagent pas de frais mais supposent seulement le dévouement bénévole de nombreux membres.

Il n'en reste pas moins vrai qu'il aura généralement à gérer des fonds, quand cela ne serait que le montant de ses cotisations, les recettes des manifestations publiques qu'il aura organisées, les sommes recueillies au titre des bons d'entraide, des cartes de l'Unicef, etc. ; il est normal aussi que les membres d'un Club envisagent, dès que possible, l'idée d'un déplacement éducatif ou culturel, qui entraînera nécessairement des dépenses ; de sorte que même s'ils tiennent à ne pas être entraînés dans des frais trop importants, ils devront aligner des chiffres, présenter des projets de budget, soumettre des rapports financiers. Il est d'ailleurs utile que des jeunes (et des moins jeunes) apprennent ainsi en pratique ce qu'est une trésorerie et se familiarisent avec les mots et les réalités, même élémentaires, du domaine financier.

Les ressources d'un Club peuvent provenir de trois sources principales, :

- des cotisations des membres adhérents ;
- des bénéfices de manifestations publiques et de ventes organisées par le Club ;
- des subventions, d'une aide en matériel.

## 1. Les cotisations

Dans tous les pays, à quelques exceptions près (Finlande, Haute-Volta, Chypre, Hongrie, Israël, Monaco, Pérou, Pologne), les membres des Clubs versent une cotisation. Celle-ci a, presque toujours, un caractère d'obligation morale et son non-paiement par un membre est alors considéré comme un motif suffisant d'exclusion.

Le plus souvent, cette cotisation diffère pour les adultes et pour les jeunes ; elle est d'ailleurs très variable selon les Clubs car elle est généralement laissée à leur appréciation ; dans plusieurs pays toutefois (Dahomey, France, Japon, Mali, Sénégal et Togo) son montant est fixé par la Fédération ou la commission nationale.

Il est à noter que la cotisation demandée aux membres d'un Club affilié à une Fédération comprend, dans certains pays, deux éléments :

- le montant de la cotisation que chaque adhérent verse par l'intermédiaire de son Club à cette Fédération ;
- le montant de la cotisation particulière du Club auquel il appartient.

Dans d'autres pays, les Clubs versent à leur Fédération une cotisation dont le montant est fixe, quel que soit le nombre de leurs membres. Ailleurs encore, c'est un certain pourcentage retenu sur l'ensemble des recettes du Club qui va à la Fédération. Enfin, il existe des pays où le financement de la Fédération ne doit rien aux Clubs, mais est entièrement assuré par l'aide de la commission nationale et par des subventions de l'Etat.

Quoi qu'il en soit, les fonds dont dispose un Club grâce aux cotisations de ses membres lui servent le plus souvent à assurer les dépenses courantes de fonctionnement ; le Club aura également intérêt à constituer un "fond de réserve" qui lui permettra de faire face à des imprévus.

## 2. Les manifestations publiques

Il peut être utile à un Club d'organiser des manifestations publiques dont le bénéfice alimentera sa caisse : conférences, expositions, concerts, projections de films, représentations théâtrales, bals... Mais il importe que ces activités conservent, autant qu'il est possible, un caractère éducatif et culturel conforme à

l'esprit et aux préoccupations des Clubs ; les films, les œuvres théâtrales porteront sur des thèmes représentant un intérêt humain, social, économique, voire politique, et feront toujours au Club l'objet d'un débat afin que chacun en tire le meilleur profit possible. Les Clubs ne devront pas perdre de vue le fait que certaines activités susceptibles de leur être utiles en raison des ressources qu'elles leur apportent, restent cependant des activités secondaires, qu'elles constituent seulement un moyen d'atteindre leurs fins. Bref, on veillera à ce que l'accessoire ne devienne pas l'essentiel, à ce que les Clubs ne se transforment pas en agences de loisirs récréatifs ou de tourisme.

### 3. Les subventions

Avant d'aborder ce point, on doit encore insister sur l'intérêt qu'il y a, pour les Clubs, à se déclarer en tant qu'association sans but lucratif ; sans la personnalité juridique que lui conférera cette déclaration, un Club sera généralement dans l'impossibilité de se voir attribuer des subventions de la part des pouvoirs publics, à moins, bien entendu, que les subventions passent par le canal de la commission nationale pour l'Unesco de son pays.

On ne saurait naturellement indiquer ici, dans le détail, les divers organismes susceptibles d'aider financièrement les Clubs Unesco et, moins encore, les démarches que ces derniers doivent entreprendre pour solliciter cette aide. De telles questions dépendent trop étroitement du mode d'insertion des Clubs dans les différents pays et des conditions locales propres à chaque Club. Il faut d'ailleurs noter à ce propos que dans de nombreux pays, les pouvoirs publics et la commission nationale pour l'Unesco insistent auprès des Clubs sur le fait que leurs ressources doivent provenir en majeure partie de la communauté locale et même de l'aide des hommes d'affaires ; c'est ainsi qu'au Japon, en particulier, certains de ceux-ci accordent une aide importante aux Clubs.

Sous réserve donc, de ces particularités locales, on notera simplement parmi les organismes qui peuvent apporter une aide financière directe au Clubs Unesco, soit pour leurs dépenses courantes, soit, plus généralement, pour le financement de manifestations qui dépassent le cadre de leurs activités habituelles (expositions, grande conférence publique, excursions, voyage à l'étranger, etc.) ;

- la commission nationale pour l'Unesco et, généralement par l'intermédiaire de celle-ci, le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Education nationale, le ministère de la Jeunesse et des Sports, le ministère de la Culture ;
- les collectivités locales (les assemblées municipales, départementales ou régionales) ;
- éventuellement, aussi, certaines organisations internationales (Rotary Club, Lyons Club) ou nationales (associations culturelles, chambres de commerce, etc.) ;
- des particuliers, des entreprises industrielles ou commerciales...

Ainsi qu'il a déjà été dit, l'Unesco, sauf dans de rares cas, n'apporte pas de concours financier direct aux Clubs. Ceux-ci doivent acheminer leurs demandes par le canal de la commission nationale pour l'Unesco de leur pays. D'autre part, étant donné la modicité des crédits alloués aux mouvements des Clubs Unesco, le Secrétariat de cette Organisation est contraint d'opérer une sélection parmi les requêtes qui lui parviennent, la priorité étant donnée aux activités suivantes : organisation, au niveau régional ou sous-régional, de réunions internationales d'animateurs et de membres de Clubs ; organisation de réunions nationales tendant à la création d'une fédération

des Clubs ; organisation de "semaines Unesco" ou de toutes autres activités tendant à faire connaître l'Unesco et son oeuvre ; préparation ou adaptation dans les langues non officielles de l'Organisation<sup>1</sup>, de matériel d'information destiné aux Clubs ; activités de promotion des Clubs Unesco dans un pays ou un groupe de pays, activités ayant trait à certaines priorités du programme de l'Unesco.

#### 4. L'aide matérielle et intellectuelle

Les Clubs peuvent recevoir aussi - et, à vrai dire, surtout ! - une aide de nature matérielle et intellectuelle.

Le Secrétariat de l'Unesco leur fournit cette aide intellectuelle en encourageant les initiatives, en suggérant là où il le croit souhaitable la constitution de nouveaux Clubs, en répondant aux demandes de conseils pour l'établissement de programmes d'action. Il tente d'établir un courant d'information mutuelle avec les Fédérations ou les Clubs, afin de faire profiter au maximum les Clubs d'expériences menées à bien dans d'autres Clubs et de mieux jouer lui-même son rôle de conseiller. Il propose des thèmes d'études liés au programme de l'Unesco et correspondant aux grandes orientations de la Conférence générale. Il favorise les échanges de personnes et d'information entre Clubs de pays différents. Dans la mesure du possible, il aide les Clubs à obtenir le concours de membres du Secrétariat et d'experts pour faire des exposés ou diriger des débats.

Sur le plan matériel, l'Unesco met à la disposition de tout Club qui en fait la demande, des publications d'intérêt général sur l'Organisation, et cherche à fournir, dans certains cas, une documentation spécifique sur une question donnée. D'autre part, outre le "Répertoire international des Clubs Unesco", publié tous les deux ans, et les notes sur les activités des Clubs qui paraissent chaque mois dans la "Chronique de l'Unesco", le Secrétariat publie un bulletin "Inter-Clubs Unesco", spécialement consacré à ceux-ci et dont le premier numéro est paru en février 1972. Dans quelques cas limités, le Secrétariat peut aussi fournir de l'équipement ou du matériel aux Fédérations et aux Clubs.

Les commissions nationales - ou les Fédérations - coordonnent, quant à elles, les activités des Clubs de leurs pays et leur accordent une aide intellectuelle et matérielle qui, sur le plan national, est sensiblement du même type que celle qui vient d'être décrite à propos de l'Unesco. Certes, cette aide est généralement plus suivie, plus régulière mais, comme l'Unesco, les commissions nationales - ou les Fédérations - cherchent à susciter la création de nombreux Clubs, suggèrent des activités, offrent le concours de leurs membres et de leurs experts, favorisent les contacts et les échanges par l'organisation de rencontres et la publication de bulletins de liaison, fournissent des documents. On doit rappeler à ce propos que les commissions ou les Fédérations de plusieurs pays ont créé des centres de documentation pour les Clubs ; ces centres tiennent à jour la liste des films, diapositives, bandes magnétiques, expositions, périodiques, ouvrages, brochures qui sont à la disposition des Clubs, ainsi que des fiches contenant des renseignements sur les principales activités des Clubs, sur la façon de préparer un voyage, sur des adresses utiles dans le pays et à l'étranger.

D'autres organismes, on l'a vu, peuvent apporter aux Clubs Unesco une aide autre que financière. À tous les organismes énumérés précédemment, dans le paragraphe consacré aux "subventions", il faut encore ajouter les centres d'information des Nations Unies, les bureaux régionaux des différentes agences spécialisées des Nations Unies, les mouvements de jeunesse, les ambassades et consulats, les syndicats d'initiative,

---

1. Les langues officielles de l'Unesco sont le français, l'anglais, l'espagnol, le russe et l'arabe.

ainsi que des personnes telles que les conservateurs de musées, les autorités universitaires, etc. Il convient également de signaler l'aide morale que de nombreuses personnalités offrent aux Clubs, notamment en défendant les intérêts de ceux-ci devant les pouvoirs publics.

Certes, l'aide de ces différents organismes aura généralement un caractère plus ponctuel que celle de l'Unesco, des commissions nationales ou des Fédérations ; elle peut cependant être précieuse pour un Club, qu'il s'agisse de l'envoi de documents, de prêt de locaux, de matériel audiovisuel, ou de la diffusion d'informations relatives à la vie du Club.

Or beaucoup de Clubs paraissent ignorer, par exemple, le soutien qu'ils peuvent parfois trouver auprès des ambassades et des consulats, et qu'il illustre bien cet extrait de l'exposé d'un animateur du Dahomey sur les activités de son Club.

"(...) Pour les projections cinématographiques organisées par notre Club, les films ont été prêtés par le centre culturel français, le centre culturel américain et l'institut pédagogique national de la ville ; ce sont en général des films éducatifs (...).

Le Club a monté une bibliothèque ; les premiers livres lui ont été offerts par l'ambassade des Etats-Unis et par le centre culturel français. Comme (...) les livres de notre bibliothèque étaient insuffisants, nous avons pris contact avec l'Attaché culturel à l'ambassade de France et nous avons arrêté ensemble un programme : cinquante livres sont prêtés au Club pendant six mois au bout desquels, ces livres rendus, cinquante nouveaux livres seront prêtés.

La bibliothèque, le meuble même, a été offert par le directeur du centre américain (...).

En 1969, nous avons pu organiser un voyage culturel de 24 heures, grâce à l'ambassade de Russie, qui nous a donné le car et l'essence : visite d'une usine, d'une ferme modèle (...)".

## CONCLUSION

### DIFFICULTES ET PERSPECTIVES

Comme en témoigne le développement qu'il connaît depuis quelques années - développement dont on a souligné, au début de cet ouvrage, le caractère spontané - le mouvement des Clubs Unesco répond aux aspirations d'une partie croissante de la population et notamment des jeunes. De plus en plus nombreux en effet sont ceux qui, de par le monde, prennent conscience de la nécessité de soutenir l'action de l'Unesco et des Nations Unies en s'engageant personnellement dans la lutte qu'elles mènent pour une répartition plus équitable des richesses entre les différents pays, et pour le développement de la compréhension, de la coopération internationale et de la paix.

Si la contribution spécifique qu'ils peuvent apporter à la réalisation de ces objectifs est maintenant partout reconnue, les Clubs Unesco n'en ont pas moins à faire face, dans de nombreux pays, à des difficultés parfois graves :

Difficultés politiques d'abord. Si les Clubs Unesco, comme on l'a vu, se doivent de garder une totale indépendance vis-à-vis de tout parti politique, il n'en reste pas moins qu'ils ont à s'engager, à prendre position face aux problèmes du monde contemporain en se référant à l'éthique de l'Unesco et aux principes contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (lutte contre le racisme, action en faveur du développement...) que cette action prend facilement une coloration "politique", voire "révolutionnaire" dans les contextes où les droits de l'homme sont insuffisamment respectés. A la limite, les Clubs Unesco peuvent alors faire figure de groupes d'"anarchiques" et voir leurs activités les plus essentielles contrecarrées ou ramenées à la dimension - rassurante ! - de programmes uniquement culturels, importants certes, mais vidés de la dynamique qui fait la spécificité des Clubs Unesco par rapport à d'autres organismes à vocation purement culturelle.

Difficultés matérielles ensuite. Nombreux sont les Clubs dont le fonctionnement est entravé par des questions d'ordre matériel ou financier. Presque toutes les commissions nationales regrettent que, sur le plan national ou international, les Clubs ne puissent se développer et s'épanouir davantage, en raison de la faiblesse de leurs moyens. L'aide qu'ils reçoivent, quand ils en reçoivent, demeure en effet très insuffisante ; sur le plan financier, notamment, cette aide est pratiquement inexistante dans plusieurs pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. De nombreux Clubs souffrent en particulier de leur isolement, faute d'avoir les moyens qui leur permettraient, autant qu'ils le souhaitent, de correspondre et, à plus forte raison, d'organiser des rencontres avec les Clubs d'autres pays.

D'autre part, nombreux sont les pays où la documentation est distribuée aux Clubs avec parcimonie. De plus, l'efficacité de cette documentation est souvent considérablement réduite par le fait qu'elle n'est pas rédigée dans la langue du pays et que ni la commission nationale, ni les Clubs ne disposent de moyens suffisants pour en assurer la traduction et la diffusion sur une grande échelle.

Les difficultés de fonctionnement des Clubs sont dues également, dans bien des cas, au manque d'animateurs qualifiés. L'expérience a pourtant montré que les Clubs animés par des personnes qui ont bénéficié d'une formation spéciale fonctionnent mieux que les autres, mais, là encore, peu de pays ont les moyens d'assurer cette formation.

Enfin, il convient de signaler que la plupart des Clubs souhaiteraient être associés davantage aux travaux de leur commission nationale et à la réalisation des programmes de l'Unesco.

Le développement des Clubs se heurte donc à de multiples obstacles, mais il est un fait significatif et qui permet de croire que ces obstacles finiront par être surmontés : c'est que les Clubs, ou tout au moins les Clubs de Jeunes, ne rencontrent généralement aucune difficulté en ce qui concerne le recrutement de leurs membres. Le mouvement des Clubs, par les aspirations qu'il traduit, par les volontés qu'il incarne, représente par conséquent une force dont il faudra bien tenir compte.

Conscients de cette force, les Clubs et les Fédérations peuvent convaincre la commission nationale et le gouvernement de leur pays de la nécessité d'accroître leur aide :

- en facilitant les échanges, les visites, les voyages entre clubs ;
- en fournissant aux Clubs des documents écrits et audiovisuels qui répondent à leur besoin ;
- en organisant des stages à l'intention des animateurs, ainsi que des réunions regroupant des représentants des Clubs pour l'étude en commun des problèmes qui se posent à leurs associations ;
- en associant davantage les Clubs aux travaux de la commission nationale ;
- enfin, en intervenant à la Conférence générale afin que le Secrétariat de l'Unesco agisse dans le même sens au niveau international et prenne plus en considération les ressources que lui offre le réseau des Clubs Unesco pour la réalisation de ses différents programmes.

L'Unesco considère comme capitale l'action que les Clubs mènent dans le monde pour la création d'un véritable esprit international ; elle souhaite les aider, les soutenir toujours davantage par les moyens que la Conférence générale met à sa disposition. Mais quels que soient ces moyens, quels que soient les développements qu'ils sont appelés à connaître, il sera toujours indispensable à l'Unesco, pour mener à bien sa tâche, de recevoir des Clubs et de leurs Fédérations des informations régulières sur leurs programmes d'action, leurs expériences, les difficultés qu'ils rencontrent. C'est d'une collaboration étroite entre l'Unesco et les Clubs que dépendra la réussite d'objectifs qui leur sont communs.

Il n'est pas superflu de noter à nouveau ici que le mouvement ne sera vraiment universel que lorsqu'il sera parvenu à gagner non seulement de nouveaux pays, mais encore toutes les couches de la population à l'intérieur des Etats, singulièrement jeunes ouvriers et paysans, adultes de tous les milieux.

ANNEXE I

PREAMBULE ET ARTICLE PREMIER DE L'ACTE CONSTITUTIF  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

"Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix"

Les gouvernements des Etats parties à la présente Convention, au nom de leur peuples, déclarent :

Que, les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ;

Que l'incompréhension mutuelle des peuples a toujours été, au cours de l'histoire, à l'origine de la suspicion et de la méfiance entre nations, par où leurs désaccords ont trop souvent dégénéré en guerre ;

Que la grande et terrible guerre qui vient de finir a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes ;

Que, la dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix, il y a là, pour toutes les nations, des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance ;

Qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité.

Pour ces motifs, les Etats signataires de cette Convention, résolus à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances, décident de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples en vue de se mieux comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives.

En conséquence, ils créent par les présentes l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture afin d'atteindre graduellement, par la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité en vue desquels l'Organisation des Nations Unies a été constituée, et que sa Charte proclame.

Article premier. Buts et fonctions

1. L'Organisation se propose de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples :

2. A ces fins, l'Organisation :

- a. Favorise la connaissance et la compréhension mutuelle des nations en prêtant son concours aux organes d'information des masses ; elle recommande, à cet effet, tels accords internationaux qu'elle juge utiles pour faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image ;
  - b. Imprime une impulsion vigoureuse à l'éducation populaire et à la diffusion de la culture :
    - en collaborant avec les Etats membres qui le désirent pour les aider à développer leur action éducatrice ;
    - en instituant la collaboration des nations afin de réaliser graduellement l'idéal d'une chance égale d'éducation pour tous, sans distinction de race, de sexe ni d'aucune condition économique ou sociale ;
    - en suggérant des méthodes d'éducation convenables pour préparer les enfants du monde entier aux responsabilités de l'homme libre ;
  - c. Aide au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir :
    - en veillant à la conservation et protection du patrimoine universel de livres, d'oeuvres d'art et d'autres monuments d'intérêt historique ou scientifique, et en recommandant aux peuples intéressés des conventions internationales à cet effet ;
    - en encourageant la coopération entre nations dans toutes les branches de l'activité intellectuelle, l'échange international de représentants de l'éducation, de la science et de la culture ainsi que celui de publications, d'oeuvres d'art, de matériel de laboratoire et de toute documentation utile ;
    - en facilitant par des méthodes de coopération internationale appropriées l'accès de tous les peuples à ce que chacun d'eux publie ;
3. Soucieuse d'assurer aux Etats membres de la présente Organisation l'indépendance, l'intégrité et la féconde diversité de leurs cultures et de leurs systèmes d'éducation, l'Organisation s'interdit d'intervenir en aucune manière relevant essentiellement de leur juridiction intérieure.

ANNEXE II

STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR  
DE LA FEDERATION FRANCAISE DES CLUBS UNESCO  
(EXTRATS)

1. Statuts de la Fédération française des Clubs Unesco

(Association fédérative des Clubs d'études et de relations internationales et des groupements d'amis de l'Unesco, agréée par le ministère de l'Education nationale)

Titre I - Objet

Article 1

Il est créé entre les Clubs Unesco qui adhèrent aux présents statuts et conformément à la loi du 1er juillet 1901, une association fédérative d'éducation populaire dénommée : Fédération française des Clubs Unesco.

Article 2

Cette Fédération a pour buts notamment :

- (a) de favoriser la compréhension internationale conformément aux principes et idéaux de l'Unesco ;
- (b) de promouvoir la création en France de Clubs Unesco, d'aider à leur fonctionnement et d'en assurer le contrôle ;
- (c) de contribuer à la formation civique des membres des Clubs Unesco en les aidant à s'adapter aux transformations incessantes du monde dans les domaines scientifiques, techniques, économiques et sociaux ;
- (d) d'établir des relations avec les organisations similaires pouvant exister dans les pays étrangers ;
- (e) de contribuer au développement des activités socio-éducatives dans les cadres scolaire, extrascolaire ou l'éducation permanente ;
- (f) de contribuer à une coordination dans le domaine des relations internationales entre les institutions et associations à caractère éducatif, telles que :
  - établissements d'enseignements, mouvements d'éducation populaire, comités d'entreprise, centres culturels, etc. qui désirent travailler dans l'esprit de l'Unesco.

Article 4

L'Association s'interdit toute action ou prise de position à caractère politique, philosophique ou confessionnel.

### Article 5

La Fédération admet comme moyens d'action tous ceux qui peuvent concourir aux buts fixés dans l'article 2, y compris en particulier :

- (a) la production, le rassemblement et la diffusion de matériel, documentation à l'intention des Clubs ou d'autres organismes intéressés par les buts de la Fédération ;
- (b) l'organisation de sessions d'études, de stages d'information et de formation d'animateurs, de congrès ;
- (c) la publication de bulletins, brochures et revues et autres moyens de propagation des buts et activités de la Fédération ;
- (d) l'organisation de voyages et de l'accueil de jeunes étrangers en France et de jeunes Français à l'étranger.

### Titre II - Administration et fonctionnement

#### Membres associés

Ces personnes morales associées à la Fédération peuvent être des organisations françaises ou étrangères de culture populaire ou de jeunesse, dont les statuts ont fait l'objet d'une étude préalable par le Conseil d'administration. Leur admission est décidée par le Conseil d'administration.

#### Article 6 bis

Partout où le nombre de Clubs le justifie sont créés des conseils régionaux ou interdépartementaux, qui ont pour objet de coordonner les activités des Clubs de leur ressort et qui sont des associations légalement déclarées selon la loi de 1901. Les statuts de ces conseils doivent être soumis à l'approbation préalable du Conseil d'administration. Les Clubs sont tenus d'adhérer à ces conseils.

#### Article 7

La qualité de membre adhérent et associé se perd par :

...

- (c) la radiation prononcée pour motifs graves par le Conseil d'administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications avec recours éventuel devant l'Assemblée générale qui statue en dernier ressort.

Les motifs pouvant entraîner la radiation sont :

- la mauvaise gestion financière
- les infractions graves et répétées à la laïcité définie par le respect des convictions individuelles et l'indépendance des activités du Club à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels
- l'insuffisance prouvée de valeur éducative et l'inobservation répétée des objectifs définis à l'article 2.

## Article 8

L'Assemblée générale est formée de tous les membres de la Fédération à jour de leur cotisation.

Ceux-ci disposent d'une voix par personne physique (article 6, paragraphes 1 et 2) ou morale (article 6, paragraphes 3 et 4).

Cependant, les Clubs Unesco se verront attribuer de un à cinq mandats, selon des modalités fixées au règlement intérieur.

L'Assemblée générale se réunit :

- en session ordinaire une fois par an
- en session extraordinaire, soit sur la décision du Conseil d'administration, soit sur la demande d'un tiers au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration. Son bureau est celui du Conseil d'administration. Elle entend notamment les rapports sur la gestion du Conseil d'administration et sur la situation morale et financière de la Fédération dont l'approbation donne lieu à un vote public par un mandat impératif.

Elle approuve le budget de la Fédération. Elle élit les membres du Conseil d'administration selon les modalités prévues par l'article 9.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés à l'Assemblée et ses décisions ne sont valablement prises que sur les questions mises à l'ordre du jour.

## Article 9

Sont membres du Conseil d'administration :

### (a) De droit

- le Secrétaire général de la commission de la République française pour l'éducation, la science et la culture ;
- M. Louis François, inspecteur général, fondateur de la Fédération ;
- Le Président ou le Secrétaire général de chaque conseil régional (ou départemental ou interdépartemental quand il n'y a pas de conseil régional) légalement déclaré ou agréé ou leur représentant.

### (b) Elus par l'Assemblée générale

Des représentants des Clubs Unesco en nombre au moins égal à la moitié plus un du nombre de tous les membres du Conseil d'administration. Ces représentants seront choisis parmi les candidats âgés de 18 ans accomplis et adhérant depuis 18 mois au moins à un Club régulièrement affilié à la Fédération.

Les membres du Conseil d'administration sont élus pour trois ans, et rééligibles, le Conseil d'administration est renouvelable par tiers tous les ans. Les membres sortant les deux premières années sont désignés par tirage au sort.

Article 10

Ce Conseil d'administration élit parmi ses membres un bureau.

Article 11

En outre, le Conseil d'administration peut désigner une ou plusieurs commissions spéciales dont il fixe les attributions et plus particulièrement une commission administrative permanente.

Article 13

- (a) Le Conseil d'administration prend toutes décisions intéressant le fonctionnement et les activités générales de la Fédération. Notamment, il détermine les statuts types et les règlements intérieurs types des Clubs Unesco et approuve les compléments et modifications à ces statuts et règlements intérieurs apportés par les associations intéressées.
- (b) Le Conseil d'administration se prononce sur l'admission définitive des membres adhérents.
- (c) Il se prononce sur la radiation en qualité de membre, conformément à l'article 7 des statuts.
- (d) Il se prononce sur l'admission ou la radiation des Membres associés, conformément aux articles 6 et 7 des statuts.
- (e) Le Conseil d'administration confère la qualité de membre d'honneur.
- (f) Le Conseil d'administration propose l'ordre du jour de l'Assemblée générale et arrête les mandats des Clubs Unesco à cette Assemblée.
- (g) Il fixe le montant de la cotisation annuelle des membres adhérents et associés.
- (h) Il nomme aux emplois de permanents, ceux-ci pouvant être, avec l'approbation du gouvernement, des fonctionnaires mis à la disposition de la Fédération ou détachés auprès d'elle. Ces délégués assistent avec voix consultative aux assemblées générales et aux séances du Conseil d'administration du bureau et des commissions.

Titre III - Ressources

Article 19

Les recettes annuelles de la Fédération française se composent :

1. des cotisations et des souscriptions de ses membres,
2. des sommes versées éventuellement par des membres bienfaiteurs,
3. des subventions de l'Etat, des organismes internationaux, des départements, des communes et des organismes publics,
4. du produit des libérations dont l'emploi immédiat a été autorisé,
5. des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente,
6. des ressources diverses, autorisées par la loi.

Titre IV - Modification des statuts et dissolution

Article 21

- (a) Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou du quart des membres dont se compose l'Assemblée générale, proposition soumise au bureau, au moins 3 mois avant la séance.
- (b) Le texte des modifications doit être communiqué aux membres de l'Assemblée générale au moins un mois avant la réunion de l'Assemblée générale prévue à cet effet.
- (c) L'Assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié plus un des membres qui la composent sont présents ou représentés. Si l'Assemblée générale n'atteint pas ce quorum, une deuxième Assemblée générale est convoquée au moins quinze jours à l'avance et elle délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents et représentés.
- (d) Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents et représentés.

Article 22

L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à 15 jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents et représentés. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

2. Règlement intérieur de la  
Fédération française des Clubs Unesco

Principes

Le présent règlement intérieur fixe les principes essentiels dont tous doivent s'inspirer pour laisser à chacun et à chaque Club le maximum de liberté et pour donner à la Fédération tout entière le maximum d'efficacité éducative.

La Fédération française des Clubs Unesco est essentiellement une association fédérative d'éducation populaire.

Le présent règlement intérieur est établi par le Conseil d'administration conformément aux décisions prises par l'Assemblée générale sur proposition de la Commission administrative.

Interprétation des statuts

Article 6 - paragraphe 2

Le titre de membre d'honneur conféré par le Conseil d'administration sera soumis à la ratification de l'Assemblée générale annuelle.

Paragraphe 4

Deux catégories de Membres associés sont à considérer :

1. Les Clubs étrangers et seulement dans le cas où il n'existe pas de Fédération nationale. Ces Clubs participent à toutes les activités de la Fédération. Ils bénéficient de toutes les prestations susceptibles de les intéresser. Ils ne versent pas de cotisation, ils n'ont pas de mandats au congrès de la Fédération.
2. Les organisations locales régies par la loi de 1901 qui désirent participer aux travaux de la Fédération sans perdre leur originalité (établissements d'enseignement, mouvements d'éducation populaire, comités d'entreprise, centres culturels, etc.). Ces Clubs versent une cotisation spéciale, ils disposent d'une représentation au congrès définie plus loin. Ils prennent le nom de Club associé à la Fédération française des Clubs Unesco. Dans le cas d'une association appartenant à une Fédération ou dépendant d'une Association régionale, seule l'association de base ou la section locale peut bénéficier de statut de Membre associé. Les rapports entre Fédération et Associations régionales ou nationales relèvent d'accords spéciaux ou de protocoles ayant un caractère permanent ou établis à titre précaire.

## Article 8

### Représentation à l'Assemblée générale

#### Membres adhérents

(voir article 6 des statuts - paragraphe 3 (b))

Les Clubs Unesco disposent dans les Assemblées générales de deux mandats s'ils comptent de 13 à 49 membres, de trois mandats s'ils comptent de 50 à 99 membres, de quatre mandats s'ils comptent de 100 à 199 membres, de cinq mandats s'ils comptent 200 membres et plus.

Les Clubs qui règlent une cotisation inférieure à celle des Membres associés ne disposent d'aucun mandat à l'Assemblée générale et ne peuvent prétendre au remboursement des frais de voyage de leurs délégués.

#### Membres associés

(voir statuts : article 6, paragraphe 4 et le commentaire de cet article dans le présent règlement intérieur).

Les Membres associés, non étrangers, disposent d'un mandat à l'Assemblée générale quel que soit leur effectif.

#### Vote par procuration

Le vote par procuration est établi sous réserve qu'une personne physique ne puisse disposer de plus de 5 mandats.

#### Vote par correspondance

Le vote par correspondance est admis pour les Clubs qui ne peuvent être représentés au Congrès, soit directement, soit par procuration. Il ne peut porter que sur les rapports moral et financier selon les prescriptions de l'article 8 des statuts.

## Article 9

1. Peuvent faire acte de candidature au Conseil d'administration tout les membres appartenant à la Fédération depuis au moins 18 mois, à jour de leurs cotisations et âgés de 18 ans accomplis.

2. Le Conseil d'administration a qualité pour fixer chaque année la date limite du dépôt des candidatures et pour proposer à l'approbation de l'Assemblée générale toute modification du nombre des membres du Conseil d'administration, décision qui ne pourra prendre effet qu'au congrès de l'année suivante.
3. Pour être élu membre du Conseil d'administration, les candidats devront avoir obtenu au premier tour la majorité absolue des suffrages exprimés ; au deuxième tour, le cas échéant, la majorité relative.

En aucun cas, de nouvelles candidatures ne seront recevables après la date fixée par le Conseil d'administration et notamment entre le premier et le deuxième tour de scrutin.

#### Article 10

Toute vacance dans un poste quelconque du bureau pourra être confiée provisoirement et jusqu'à la prochaine Assemblée générale à un membre du Conseil d'administration sur décision du Conseil d'administration.

#### Article 12

Paragraphe (b) le dossier d'admission des Clubs (membres adhérents ou associés) est composé de la façon suivante :

- (a) Clubs scolaires adhérant ou non au foyer socio-éducatif de l'établissement :  
Le dossier comprend :

1. une demande du chef d'établissement (ou d'un professeur avec transmission et visa par le chef d'établissement) ;
2. les projets de statuts du Club ;
3. une fiche de renseignements (dont le modèle est fourni par la Fédération) ;
4. une prise de dix cartes au minimum.

- (b) Clubs non scolaires

c'est-à-dire Clubs universitaires et tous les autres Clubs qui ne fonctionnent pas dans un établissement d'enseignement à savoir Clubs de mouvements ou associations d'éducation populaire, de comité d'entreprises, etc.

Le dossier comprend :

1. une demande d'adhésion formulée et signée par trois personnes, constituant un bureau provisoire, et obligatoirement majeures ;
2. l'engagement d'accepter et de respecter les statuts de la Fédération ;
3. les projets de statuts du Club ;
4. une fiche de renseignements dont le modèle est fourni par la Fédération ;
5. une prise de dix cartes au minimum.

L'admission définitive de ces Clubs ne pourra être prononcée qu'à la suite de l'enquête d'usage faite par la commission administrative suivant la forme qui lui paraîtra la plus opportune et auprès des autorités qui lui paraîtront les plus qualifiées (conseils régionaux, départementaux ou interdépartementaux des Clubs, Clubs voisins, comités régionaux de l'Unesco, directions départementales de la Jeunesse et des sports).

Paragraphe (c) - La radiation des membres ne peut être prononcée qu'après avis de la commission nationale des conflits.

Article 21

Ce présent règlement pourra à tout instant être complété par décision du Conseil d'administration. Il devra alors être soumis à nouveau pour approbation à l'Assemblée générale suivante.

ANNEXE III

PROGRAMMES ET FONCTIONS DE LA FEDERATION NATIONALE  
DES ASSOCIATIONS POUR L'UNESCO AU JAPON

Aperçu historique

Au Japon, le mouvement pour l'Unesco a pris spontanément naissance dans des conditions sociales chaotiques, juste après la Deuxième Guerre mondiale. Les Japonais étaient alors fermement résolus à reconstruire leur pays et à en faire un Etat attaché à la paix et à la culture. A un pays dans cette situation, l'Unesco semblait offrir le meilleur moyen de reprendre sa place dans la communauté mondiale.

Le sincère désir de paix de la population et les nobles idéaux exprimés dans le Préambule de l'Acte constitutif de l'Unesco portèrent leurs fruits en juillet 1947, date où se créa à Sendai une association pour la coopération avec l'Unesco ; une autre vit le jour à Kyoto dès le mois suivant. Puis des associations analogues se constituèrent à Osaka, Kobé, Wakayama et dans d'autres villes.

En 1947, le mouvement en faveur de l'Unesco avait pris une telle ampleur qu'une première Convention nationale du mouvement japonais pour l'Unesco put être organisée avec succès à Tokyo. Les participants exprimèrent leur vif espoir qu'une organisation nationale serait créée pour encourager dans tout le pays les activités des associations locales de coopération. C'est en mai 1948 que se constitua la Fédération des associations japonaises de coopération avec l'Unesco, organe central pour le développement des activités de l'Unesco au Japon. Le premier président de cette Fédération fut le Dr Yoshio Nishina.

En 1949, il existait dans le pays plus d'une centaine d'associations de coopération avec l'Unesco. A mesure que les activités de l'Unesco se développaient, l'admission du Japon parmi les membres de cette Organisation était réclamée avec plus d'insistance. L'activité du mouvement japonais en faveur de l'Unesco fut signalée à la Conférence générale de l'Unesco à Paris, et l'admission du Japon fut finalement décidée par la Conférence générale de l'Unesco à sa sixième session, le 2 juillet 1951.

Après l'admission du Japon à l'Unesco et la création, en conséquence, de la commission nationale japonaise pour l'Unesco, on se demanda s'il ne serait pas nécessaire et souhaitable d'organiser un plus grand nombre d'associations de coopération avec l'Unesco. On insistait toutefois sur le fait que le mouvement pour la propagation de l'esprit de coopération internationale concrétisé par l'Unesco devrait se développer librement, sans intervention des autorités gouvernementales. En août 1951, à sa septième Convention nationale, la Fédération des associations de coopération avec l'Unesco fut réorganisée et acquit la personnalité juridique, sous son nouveau nom de Fédération nationale des associations japonaises pour l'Unesco.

La création, en 1952, de la commission nationale japonaise pour l'Unesco permit de soutenir plus efficacement les activités de l'Unesco, en étroite coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Depuis sa création, en 1951, la Fédération publie trois fois par mois l'Unesco Shimbun (autrefois Unesco News-letter). Elle a tenu chaque année une Convention nationale pour trois groupes de participants : les adultes en général, la jeunesse et les élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Elle s'est ainsi efforcée sans relâche de répandre l'esprit de l'Unesco parmi tous les Japonais. La Fédération groupe actuellement 139 associations pour l'Unesco, dont plus de la moitié ont déjà célébré le vingtième anniversaire de leur création. On attend de toutes les associations membres, qu'en étroite collaboration avec la Fédération nationale, elles stimulent de plus en plus les activités liées à celle de l'Unesco.

Composition

Les membres de la Fédération se divisent en quatre groupes :

1. Membres adhérents : (associations locales pour l'Unesco et leurs fédérations régionales : 139).
2. Membres associés (organisations nationales des domaines de l'éducation, de la science et de la culture : 4).
3. Membres individuels (personnes considérées comme contribuant dans une mesure importante aux activités en rapport avec l'Unesco : 2).
4. Membres donateurs (organisations et particuliers disposés à soutenir financièrement les activités en rapport avec l'Unesco : 322).

Financement

La Fédération est financée par les cotisations que versent les quatre groupes de membres indiqués ci-dessus, et en particulier, dans une large mesure (environ 34%), par les contributions des membres donateurs. En outre, depuis 1964, l'Etat subventionne, par l'intermédiaire de la commission nationale japonaise pour l'Unesco, l'exécution de certains projets précis mis en oeuvre par la Fédération en sa qualité d'organisation non gouvernementale pour la promotion des activités qui concernent l'Unesco.

Le budget de la Fédération nationale des Associations japonaises pour l'Unesco s'est élevé, pour l'exercice financier 1970 (avril-mars) à 43.108.000 yens (\$119.744), ainsi répartis :

	%
1. Cotisations des membres. . . . .	36,5
(a) Membres adhérents. . . . .	1,3
(b) Membres associés . . . . .	0,03
(c) Membres individuels. . . . .	1,6
(d) Membres donateurs. . . . .	33,6
2. Contributions spéciales. . . . .	20,0
3. Subvention de l'Etat . . . . .	23,0
4. Recettes diverses. . . . .	20,05

Organisation

La Fédération est dotée des organes suivants :

1. La Conférence générale, qui se réunit une fois par an,
2. Le Comité central, qui se réunit plus de quatre fois par an,
3. Le Conseil d'administration, qui se réunit plus de huit fois par an.

En outre, pour assurer le plus efficacement possible l'exécution de divers programmes de la Fédération, on a créé les comités spécialisés ci-après, qui jouent un rôle consultatif auprès du président du Conseil d'administration.

1. Comité des finances
2. Comité d'organisation
3. Comité des activités des écoles secondaires
4. Comité des activités universitaires
5. Comité des activités des jeunes travailleurs
6. Comité du journal de l'Unesco
7. Comité des pavillons nationaux

Fonctions

Les principaux objectifs de la Fédération sont les suivants :

1. Faire connaître les principes et les activités de l'Unesco
2. Promouvoir les activités non gouvernementales relatives à l'Unesco
3. Coopérer avec l'Unesco et la commission nationale pour l'Unesco

Pour atteindre ces trois objectifs, la Fédération s'est fixé le programme suivant :

Programme de 1971

1. Activités de promotion :

- (a) Organiser une Convention nationale en juin à Sapporo
- (b) Organiser sept conférences sur "L'homme et l'environnement" dans de grandes villes des diverses régions du pays
- (c) Organiser une "Réunion sur la promotion des Clubs Unesco dans le Sud-Est asiatique" en octobre, à l'occasion du 25e anniversaire de l'Unesco (Tokyo)
- (d) Offrir des prix pour encourager la compréhension et la coopération internationales (a) Prix Fujiyama, pour les élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ; (b) Prix Sato, pour les enseignants
- (e) Organiser des concours (éloquence, rédaction d'essais et composition d'affiches)
- (f) Recommander les meilleurs films, livres et enregistrements
- (g) Prêter des films et des objets d'exposition, et faire circuler des films internationaux de court métrage
- (h) Vendre les médailles frappées à l'occasion du 25e anniversaire de l'Unesco
- (i) Vendre les timbres commémoratifs et les publications de l'Unesco
- (j) Produire et distribuer l'insigne, le fanion et la banderole de l'Unesco
- (k) Communiquer des renseignements aux organes de grande information.

2. Activités de soutien des organisations membres :

- (a) Organiser une conférence des présidents des Associations pour l'Unesco
- (b) Attribuer des subventions afin d'encourager l'organisation et les activités des Associations pour l'Unesco et des fédérations provinciales
- (c) Fournir des conférenciers, des conseillers et du matériel à ces organisations
- (d) Coopérer avec les autres organisations pour l'Unesco.

3. Publications

- (a) "Unesco Shimbun" (Unesco Newspaper), trois fois par mois
- (b) "Japanese Scene, Unesco", bimensuel, en anglais
- (c) "For Man to Live as Human Being - Unesco and the Problem of Environment", en juin
- (d) Compte rendu des conférences sur "L'homme et l'environnement"
- (e) Dépliants sur l'Unesco, en japonais et en anglais
- (f) Traduction en japonais des publications de l'Unesco

4. Activités de jeunesse :

- (a) Conseiller et aider les Clubs Unesco des écoles secondaires (premier et deuxième cycle), des universités et des mouvements de jeunesse
- (b) Patronner une convention nationale des Clubs Unesco des établissements d'enseignement secondaire
- (c) Patronner une convention nationale des Clubs Unesco de la jeunesse (novembre)

5. Echanges internationaux :

- (a) Promouvoir le programme de bons d'entraide
- (b) Organiser le programme d'échanges internationaux d'étudiants (Corée, juillet et août)
- (c) Organiser un camp international d'enfants (août)
- (d) Envoyer des groupes étudier le mouvement coréen en faveur de l'Unesco
- (e) Lancer de nouveaux programmes d'échange avec les organisations pour l'Unesco et les Clubs Unesco d'outre-mer

6. Activités relatives aux femmes :

- (a) Fournir aux femmes des conseils et une aide, afin d'encourager parmi elles les activités relatives à la compréhension et la coopération internationales

- (b) Patronner l'organisation, à l'intention des femmes, d'un stage d'études sur la compréhension internationale (mars)

Activités des associations locales pour l'Unesco

Dans l'ensemble du Japon, il existe 139 associations pour l'Unesco. Elles organisent avec zèle diverses activités qui visent à faire pénétrer les principes de l'Unesco jusqu'au fond du cœur de tous les Japonais. Le développement des activités non gouvernementales en faveur de l'Unesco exige notamment la participation d'un nombre de personnes aussi élevé que possible aux activités des associations pour l'Unesco.

En étroite collaboration avec les conseils régionaux d'éducation, les maisons du peuple et organisations locales analogues, les associations pour l'Unesco exécutent d'intéressants programmes dont certains éléments sont particuliers au district. Par exemple, les associations pour l'Unesco de Sendai, Nagasaki, Kobé, Hanamaki, Ashiya et Kyoto disposent de "maisons de l'Unesco", où elles organisent des cours sur divers sujets. Les membres des associations pour l'Unesco, ainsi que des personnes de toutes conditions, participent aux activités organisées par les associations pour l'Unesco.

ANNEXE IV

REPUBLIQUE DE COLOMBIE  
COMMISSION NATIONALE POUR L'UNESCO

REGLEMENT DES CLUBS D'AMIS DE L'UNESCO

Titre I

Dispositions générales

Article 1 - Les Clubs d'amis de l'Unesco sont en Colombie soumis à une autorisation préalable de la commission nationale pour l'Unesco, qui en assure la coordination générale, tient un registre où elle les inscrit, et les habilite à exercer leur activité sur le territoire national.

Article 2 - Les Clubs constitués conformément aux dispositions ci-dessus peuvent s'affilier, en qualité de membres actifs, à l'Association colombienne des Clubs Unesco, dont la coordination est également assurée par la commission nationale.

Article 3 - Tous les Clubs adressent au secrétariat exécutif de la commission nationale pour l'Unesco des rapports semestriels d'activité, ainsi que tous renseignements et informations qui leur sont demandés aux fins de publication nationale ou internationale ou pour des études et rapports particuliers.

Article 4 - Toute demande d'aide technique ou financière de l'Unesco doit passer par la commission nationale ; il en va de même pour les demandes d'aide matérielle, quelle qu'elles soient.

Article 5 - Le secrétariat exécutif de la commission nationale fait fonction de centre de coordination des Clubs Unesco et fournit les informations et les conseils nécessaires à leur bon fonctionnement.

Article 6 - Les Clubs ont pour première obligation de favoriser les initiatives et activités de la commission nationale, de l'Unesco et des organismes et institutions qui servent les objectifs et programmes de ceux-ci.

Titre II

Objectifs

Article 7 - Les Clubs d'amis de l'Unesco ont pour but :

- (a) de faire connaître, d'une manière aussi large que possible, les tâches qu'accomplit l'Unesco dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information et en ce qui concerne la jeunesse ;
- (b) de défendre les idéaux inscrits dans l'Acte constitutif de l'Unesco et les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies ;
- (c) de favoriser la compréhension internationale et la paix et de diffuser les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

- (d) d'organiser des conférences, des cours, des séminaires, des réunions, des projections, des expositions, des festivals, des voyages, bref toutes activités qui tendent à faire connaître l'œuvre de l'Unesco et de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le travail qu'accomplissent les autres institutions du système des Nations Unies en Colombie et dans le monde.

### Titre III

#### Composition des Clubs

Article 8 - Les Clubs sont composés d'une assemblée générale et d'un comité exécutif.

Article 9 - Les Clubs comprennent trois catégories de membres : les membres actifs, les membres bienfaiteurs et les membres honoraires.

Article 10 - Le Comité exécutif comprend un président, un vice-président, un secrétaire général, un trésorier et divers membres.

### Titre IV

#### Attributions du Comité exécutif

Article 11 - Le Comité exécutif met en œuvre les programmes et activités que définit l'Assemblée générale ; en outre, il présente le Projet de programme et de budget de l'exercice suivant à l'Assemblée générale, qui l'aprouve ou le modifie.

Article 12 - Le Président dirige le Comité exécutif, préside les sessions de l'Assemblée générale, représente le Club dans toutes les manifestations officielles et se tient directement en rapport avec le secrétariat exécutif de la commission nationale. En l'absence du Président, le Vice-Président fait fonction de président.

Article 13 - Le Secrétaire général tient la correspondance du Club, et les actes des réunions du Comité exécutif et de l'Assemblée générale ; il rédige tous les ans le rapport du Comité exécutif à l'Assemblée générale. En outre, il coordonne toute l'information qui parvient du Club, ainsi que celle qu'il élabore ; il organise les expositions et conférences et envoie des bulletins d'information au secrétariat exécutif de la commission nationale.

Article 14 - Le trésorier tient la comptabilité du Club, recouvre les cotisations, effectue les paiements avec l'accord du Président et du Secrétaire général sous le contrôle des autres membres du Comité exécutif ; il rédige le rapport financier que le Comité exécutif doit présenter tous les ans à l'Assemblée générale et prépare le projet de budget pour l'exercice suivant.

Article 15 - Le bibliothécaire tient un registre des publications, documents, livres, revues, bulletins et brochures reçus ou produits par le Club et s'occupe des lectures des membres du Club et des avis consultatifs qui leur sont demandés.

Article 16 - Les membres coopèrent à l'exécution des travaux et programmes que leur confie l'Assemblée générale et contrôlent en outre les activités du Comité exécutif et la bonne marche du Club en général.

Titre V

Attributions de l'Assemblée générale

Article 17 - L'Assemblée générale est formée de tous les membres actifs ; elle adopte des résolutions, qui doivent être approuvées par la moitié plus un au moins de ses membres. Un vote n'est valable que s'il a lieu en présence du Président ou du Vice-Président du Comité exécutif.

Article 18 - Il ne peut être adopté de résolutions contraires à l'esprit de l'Acte constitutif de l'Unesco ou de la Charte des Nations Unies.

Article 19 - L'Assemblée générale élit les membres du Comité exécutif au scrutin secret pour deux ans ; les membres du Comité exécutif sont rééligibles.

Article 20 - Lorsqu'un membre du Comité exécutif a été absent, sans justification, à trois reprises, il est considéré comme ne souhaitant pas continuer à exercer ses fonctions. L'Assemblée générale le remplace par un autre membre actif.

Article 21 - L'Assemblée générale approuve le budget et les dépenses du Club ainsi que les programmes et les activités qu'il mènera à bien par l'entremise du Comité exécutif.

Article 22 - L'Assemblée générale constitue, conjointement avec le Comité exécutif, les commissions nécessaires à l'exécution des travaux et des tâches que se fixe le Club.

Article 23 - L'Assemblée générale accepte ou refuse les demandes d'admission de nouveaux membres, étudie les doléances qui lui sont présentées et décide des sanctions à imposer à ceux dont le comportement à l'intérieur du Club ou avec les autres Clubs est répréhensible.

Article 24 - L'Assemblée générale nomme les membres honoraires du Club en se fondant sur leurs mérites personnels et les services qu'ils ont rendus.

Titre VI

Sessions

Article 25 - L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire chaque trimestre et, en session extraordinaire, à la demande du Comité exécutif ou des deux tiers des membres actifs.

Article 26 - Les commissions de travail se réunissent sur convocation de leur Président ; celui-ci est obligatoirement un membre du Comité exécutif.

Article 27 - Le Comité exécutif se réunit tous les mois.

Article 28 - Les réunions se déroulent dans un esprit de compréhension et de bonne entente et dans le respect mutuel de l'opinion de chacun des membres.

Titre VII

Membres

Article 29 - Sont membres actifs du Club les personnes qui désirent travailler à la défense des principes inscrits dans l'Acte constitutif de l'Unesco et dans la Charte des Nations Unies, pour le respect des droits de l'homme, la compréhension internationale et la paix.

Article 30 - Sont membres bienfaiteurs les personnes physiques ou morales qui désirent apporter une contribution financière ou matérielle au Club ; les membres bienfaiteurs peuvent, s'ils le désirent, conserver l'anonymat.

Article 31 - Sont membres honoraires les personnes qui, sur proposition du Comité exécutif ratifiée par l'Assemblée générale, sont dignes de cette distinction.

Article 32 - La qualité de membre actif peut être retirée pour les raisons suivantes :

- (a) comportement inadmissible à l'égard des autres membres du Club,
- (b) actes contraires aux objectifs du Club,
- (c) manquement aux obligations contractées à l'égard du Club.

Titre VIII

Devoirs et droits

Article 33 - Tous les membres du Club ont le devoir de connaître les idéaux et principes de l'Unesco, ainsi que ceux des Nations Unies.

Article 34 - Tous les membres doivent donner leur appui à l'œuvre et aux activités de l'Unesco et de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la compréhension internationale, de la paix, des droits de l'homme et de tout ce qui tend à resserrer les liens d'amitié entre les peuples du monde.

Article 35 - Tous les membres actifs ont le devoir de verser leurs cotisations d'avance au trésorier, le taux de ces cotisations pouvant être modifié sur la proposition du Comité exécutif, approuvée par l'Assemblée générale.

Article 36 - Les membres actifs ont le devoir d'accomplir avec le maximum d'intérêt et de bonne volonté les fonctions que leur assigne le Comité exécutif.

Article 37 - Les membres actifs ont le droit d'être élus à des postes du Comité exécutif et aux commissions établies par l'Assemblée générale.

Article 38 - Pour avoir le droit de prendre la parole et de voter à l'Assemblée générale, les membres actifs doivent être à jour de leurs cotisations et en possession de leur carte de membre contresignée par la commission nationale pour l'Unesco.

Article 39 - Les membres actifs ont le droit de présenter des propositions visant à améliorer les activités et les services du Club, de participer aux programmes et réalisations du Club, d'utiliser les services de la bibliothèque et autres services qui pourraient être créés, d'acquérir le matériel d'information produit par le Club pour ses membres, de rédiger des notes d'information pour publication dans le Bulletin de la commission nationale colombienne ou dans tout autre organe d'information.

Article 40 - Les membres honoraires peuvent présider les réunions spéciales organisées par le Club si le Comité exécutif le demande à l'Assemblée générale.

Titre IX

Biens

Article 41 - Les biens du Club sont constitués par les cotisations des membres actifs et par les dons des membres bienfaiteurs et d'institutions publiques ou privées.

Article 42 - Les fonds du Club sont consacrés à l'exécution des tâches et activités que se fixe le Club, conformément à ses statuts et avec l'autorisation préalable de l'Assemblée générale.

ANNEXE V

EXEMPLE D'ACTIVITES POURSUIVIES PAR UN CLUB :  
LE RAPPORT DU CLUB BAMAKOIS (MALI)  
DES AMIS DE L'UNESCO POUR L'ANNEE 1971

Durant la période allant du 1er janvier 1971 au 31 décembre 1971, le Club a mené d'intenses activités et qui se répartissent d'une manière générale comme suit :

1. Information - documentation

Pour l'information et la documentation de ses membres sur les activités des autres Clubs dans le monde, l'évolution de la politique internationale, les activités scientifiques, les problèmes de l'éducation, la vie culturelle et sociale des peuples, le Club s'est procuré une importante documentation (journaux, revues, publications diverses). Une documentation a été rassemblée également sur les vols spatiaux dont les nouvelles ont paru en général dans le journal soviétique "Les nouvelles de Moscou" et la revue bimensuelle publiée par les services américains d'information et de relations culturelles "Informations et documents" et le mensuel "Topic". Nous avons bénéficié aussi d'un abonnement gratis au mensuel d'information de la Croix-Rouge "Panorama" édité par le CICR à Genève. Ces documents s'ajoutent à plusieurs autres éditions et périodiques de l'Unesco qui nous ont été donnés soit par le Secrétariat de notre commission nationale soit envoyés directement par l'Unesco de Paris.

2. Tables rondes - discussions

Plusieurs rencontres ont été organisées au niveau du Club afin de discuter des problèmes d'actualités, surtout d'intérêt éducatif et culturel. Parmi les principaux sujets ayant fait l'objet de discussion, figurait le problème de l'alphabétisation fonctionnelle. Des séances de travail ayant trait à la réflexion sur l'emploi actuel de l'alphabet français pour l'alphabétisation fonctionnelle dans les langues vernaculaires ont eu lieu également. L'idée à dégager était de savoir notamment si l'alphabet français répond à la production phonétique réelle de ces langues et particulièrement le bambara, et s'il ne serait pas opportun de se pencher sur l'étude d'un alphabet approprié au "bambara écrit". La conclusion de nos travaux a été de désigner un groupe au sein du Club, qui aura pour tâche d'étudier, de rechercher et de créer des lettres originales pouvant faire fonction d'alphabet bambara. Ceci permettra à notre avis de combler les lacunes pouvant toujours subsister dans l'emploi de l'alphabet français, surtout en ce qui concerne la prononciation, la liaison entre les mots et groupes de mots.

3. Travaux de recherche - études expérimentales

3.1 Naissance d'un alphabet bambara. Un important travail de recherches sur la création et l'expérimentation d'un alphabet bambara a été effectué. Les différentes études et essais entrepris ont abouti à des résultats très intéressants. A l'heure actuelle, la préparation d'un premier syllabaire expérimental de la langue bambara est en cours d'élaboration au niveau du Club. Nous souhaitons voir d'ici 1975 la publication ou la traduction d'un premier numéro du "Courrier de l'Unesco" en langue bambara, écrit évidemment avec l'alphabet bambara. Nos travaux seront appuyés cette année par une étude de l'histoire des langues écrites en rapport avec notre langue, et de voir quel sera le rôle de la littérature bambara écrit dans le contexte de la culture internationale.

3.2 Préparation d'un catalogue des livres. Nous avons annoncé dans notre rapport d'activités 1970, l'élaboration par notre Club, d'un catalogue des livres à l'usage des bibliothécaires et documentalistes, intitulé "Catalogue des livres de bibliothéconomie et des techniques de la documentation". Ce travail a été entrepris dans le but de marquer notre participation à l'Année internationale de l'éducation. Il vient également à son temps pour inaugurer l'Année internationale du livre.

3.3 Préparation d'une monographie du Mali. Les membres de notre Club se sont penchés aussi sur le problème des coopérants étrangers (assistance technique bilatérale et internationale) envoyés dans notre pays pour l'étude et la réalisation de nombreux projets d'intérêt économique, social ou culturel. Etant donné que ces travaux sont effectués dans la plupart des cas à l'intérieur du pays, nous pensons que mettre à la disposition de ces experts une monographie de géographie nationale et régionale détaillée, qui traite tous les problèmes d'intérêt général (géographie physique, économique et sociale) serait une aide très appréciable. Ce document que nous venons d'élaborer et qui s'intitule "Le Mali documentaire" ne demande plus qu'à être imprimé.

#### 4. Travaux d'initiation aux sciences

Les travaux d'initiation aux sciences commencés en 1970 se sont poursuivis d'une manière progressive. Une documentation de références est en voie d'élaboration. Parmi les expériences entreprises par le Club, nous citons entre autres :

- (a) Electricité : Un essai sur l'électricité statique, les piles et circuits électriques simples, le magnétisme et l'énergie électrique a été effectué.
- (b) Lumière et optique : Des essais sur l'optique nous ont permis de construire un projecteur pour photos en couleur.

Nous avons été aidés beaucoup dans notre travail par la commission nationale qui a bien voulu mettre à notre disposition le seul exemplaire du Manuel de l'Unesco pour l'enseignement des sciences dont elle disposait dans sa bibliothèque.

#### 5. Séances cinématographiques

Nous avons organisé plusieurs soirées cinématographiques avec le concours matériel de la commission nationale malienne pour l'Unesco qui a bien voulu mettre ses bobines à notre disposition. Parmi les films que nous avons projetés, citons à titre indicatif :

- Rythmes et images  
du premier Festival mondial des arts nègres de Dakar 1966
- Objectif : demain  
film consacré aux activités de l'Unesco
- Opération Nubie  
travaux de dégagement des monuments de Nubie
- Et les sons se répondent  
musique d'Orient et d'Occident
- Le sel de la terre  
Irrigation des terres dans la région de Tazerka (Tunisie)

## 6. Echanges inter-Clubs

Il faut reconnaître qu'en 1971, il y a eu peu de rapports entre notre Club et ses homologues. Les correspondances ont été peu nombreuses comparativement aux années précédentes. Néanmoins le contact a été maintenu avec certains de nos amis et particulièrement ceux du Dahomey. Nous nous réjouissons cependant, en fin d'année, de nouer contact avec le Club Unesco de l'Université du Bénin au Togo, à qui nous venons d'envoyer des affiches, dépliants documentaires et photos pour son exposition.

Nous comptons accueillir chez nous, cette année, le Secrétaire général de la Fédération dahoméenne des Clubs Unesco et Président du Club des jeunes fonctionnaires de Porto-Novo. Cette arrivée doit coïncider avec la tenue du Séminaire national des Clubs Unesco que notre commission nationale se propose d'organiser cette année au Mali.

## 7. Autres relations

Depuis la fin de la XXIe Conférence internationale de la Croix-Rouge tenue à Istanbul en septembre 1969, et conformément aux résolutions IX et XX de cette conférence, nous avons jugé nécessaire d'entrer en contact avec cette organisation afin que les membres de notre Club soient largement informés des nobles idéaux humanitaires de la Croix-Rouge. Ainsi, dans le cadre de nos rapports, le CICR a accepté de nous envoyer une importante documentation comprenant :

- un abonnement gratis à "Panorama", le mensuel d'information publié par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge ;
- des affiches sur les premiers secours, le don du sang, appel de fonds, etc. ;
- une collection de photos sur les activités de la Croix-Rouge à travers le monde ;
- une documentation sur la Croix-Rouge de la jeunesse (organisation et activités).

Nous envisageons cette année de tenir une exposition de photos et affiches sur la Croix-Rouge et l'Unesco. Cette exposition mixte Unesco/Croix-Rouge, aura pour but d'informer le public et notamment les jeunes sur le rôle et les activités de ces deux organisations, dans le rapprochement entre les peuples.

**NATIONAL COMMISSIONS FOR UNESCO**  
**COMMISSIONS NATIONALES POUR L'UNESCO**

Country names are listed in English alphabetical order  
Les pays figurent selon l'ordre alphabétique de leurs noms anglais.

**AFGHANISTAN/AFGHANISTAN**  
National Commission for Unesco,  
Ministry of National Education,  
Kabul.

**ALBANIA/ALBANIE**  
Commission nationale albanaise pour l'Unesco,  
Ministère des affaires étrangères,  
Service de l'Unesco, Tirana.

**ALGERIA/ALGERIE**  
Commission nationale algérienne pour  
l'Unesco, Ministère des enseignements  
 primaire et secondaire, Avenue de Pékin,  
Alger.

**ARGENTINA/ARGENTINE**  
Comisión Nacional de la República Argentina  
para la Unesco, Avda. E. Madero 235,  
6º piso, Buenos Aires.

**AUSTRALIA/AUSTRALIE**  
Australian National Advisory Committee for  
Unesco, c/o Dept. of Education, P.O. Box 826,  
Woden A.C.T. 2606.

**AUSTRIA/AUTRICHE**  
Austrian Commission for Unesco,  
Mentergasse 11, Vienna 1070.

**BAHRAIN/BAHREIN**  
Bahrain National Commission for Unesco,  
Ministry of Education, P.O. Box 43,  
Bahrain.

**BARBADOS/BARBADES**  
Barbados National Commission for Unesco,  
Ministry of Education, Youth Affairs,  
Community Development and Sport,  
Jemmott's Lane, St. Michael.

**BELGIUM/BELGIQUE**  
Commission nationale belge de l'Unesco,  
Ministère de l'éducation nationale et de la  
culture, 158 Avenue de Cortenberg,  
B-1040 Bruxelles.

**BOLIVIA/BOLIVIE**  
Comisión Nacional Boliviana de la Unesco,  
Ministerio de Educación y Cultura, La Paz.

**BRAZIL/BRESIL**  
Institut brésilien de l'éducation, de la science  
et de la culture, Avda. Marechal Floriano,  
196 Palacio Itamarati, Rio de Janeiro G.B.

**BULGARIA/BULGARIE**  
Commission nationale de la République  
populaire de Bulgarie pour l'Unesco,  
96b rue Rakovsky, (1er ét.) B.P. 386, Sofia.

**BURMA/BIRMANIE**  
Burmese National Commission for Unesco,  
Dept. of Higher Education, Ministry of  
Education, Office of the Ministers,  
Theinbyu St., Rangoon.

**BURUNDI/BURUNDI**  
Commission nationale du Burundi pour l'Unesco,  
Ministère de l'éducation nationale et de la  
culture, B.P. 1990, Bujumbura.

**BYELORUSSIAN SSR/RSS BIELORUSSIE**  
Commission nationale de la République  
socialiste soviétique de Biélorussie pour  
l'Unesco, Ministère de la culture,  
8 Avenue Lénine, Minsk.

**CAMEROON/CAMEROUN**  
Commission nationale de la République unie  
du Cameroun pour l'Unesco, B.P. 1600,  
Yaoundé.

**CANADA/CANADA**  
Canadian Commission for Unesco,  
222 Queen St. (9th fl.) Ottawa K1P 5V9.

**CENTRAL AFRICAN REPUBLIC/REPUBLIQUE  
CENTRAFRICAINE**  
Commission nationale centrafricaine pour  
l'Unesco, Ministère de l'éducation, de la  
jeunesse, des sports et des arts, B.P. 791,  
Bangui.

CHAD/TCHAD

Commission nationale tchadienne pour l'Unesco,  
Ministère de l'éducation nationale et de la  
culture, B.P. 731, Fort-Lamy.

CHILE/CHILI

Comisión Nacional de la Unesco en Chile,  
Mac-Iver, Dpto. 63, 6<sup>e</sup> piso, Santiago de Chile.

COLOMBIA/COLOMBIE

Comisión Nacional Colombiana de la Unesco,  
Ministerio de Educación Nacional 520,  
CAN Bogotá

CONGO (POPULAR REPUBLIC OF)/

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Commission nationale congolaise pour l'Unesco,  
rue Ceccaldi, B.P. 493, Brazzaville.

COSTA RICA/COSTA RICA

Comisión Costarricense de Cooperación con  
la Unesco, Ministerio de Educación Pública,  
Apdo. postal 2233, San José.

CUBA/CUBA

Comisión Nacional Cubana de la Unesco,  
Avda. Kohly 151, esq. 32, Nuevo Vedado,  
La Habana.

CYPRUS/CHYPRE

Cyprus National Commission for Unesco,  
Ministry of Foreign Affairs, Nicosia.

CZECHOSLOVAKIA/TCHECOSLOVAKQUIE

Czechoslovak Commission for Unesco,  
Valdstejnské namesti 1, Prague 1.

DAHOMEY/DAHOMEY

Commission nationale du Dahomey pour  
l'Unesco, Ministère de l'éducation nationale,  
B.P. 24, Porto Novo.

DENMARK/DANEMARK

Danish National Commission for Unesco,  
Store Kongensgade 70, 1264 Copenhagen K.

DOMINICAN REPUBLIC/

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Comisión Nacional Dominicana de la Unesco,  
Secretaría de Estado de Educación, Bellas  
Artes y Cultos, Avda. M. Gomez,  
Santo Domingo.

ECUADOR/EQUATEUR

Comisión Nacional Ecuatoriana de la Unesco,  
Casilla 561, Bolívar 278 y Venezuela,  
3er piso, Quito.

EGYPT/EGYPTE

Egyptian National Commission for Unesco,  
17 Shareh Ismaïl Abu El Fotooh, Dokki, Cairo.

EL SALVADOR/EL SALVADOR

Comisión Nacional de Cooperación con la Unesco,  
Ministerio de Educación, Biblioteca Nacional,  
San Salvador.

ETHIOPIA/ETHIOPIE

Ethiopian National Commission for Unesco,  
P.O. Box 2996, Addis Ababa.

FINLAND/FINLANDE

Finnish National Commission for Unesco,  
Ministry of Education, Rauhankatu 4,  
00170 Helsinki 17.

FRANCE/FRANCE

Commission de la République française pour  
l'éducation, la science et la culture,  
Ministère des Affaires étrangères,  
21bis rue La Pérouse, 75116 - Paris.

GABON/GABON

Commission nationale pour l'Unesco,  
Ministère de l'éducation nationale et de la  
recherche scientifique, B.P. 813, Libreville.

GERMAN DEMOCRATIC REPUBLIC/

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

Commission nationale de la République  
Démocratique Allemande pour l'Unesco,  
Strausberger Platz 1, Berlin 1017.

GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF)/

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

German Commission for Unesco,  
Cäcilienstrasse 42-44, D 5 Köln-1.

GHANA/GHANA

Ghana National Commission for Unesco,  
Ministry of Education, Ringroad East,  
P.O. Box 2739, Accra.

GREECE/GRECE

Commission nationale hellénique pour l'Unesco,  
17 rue Valaoritou, Athènes 134.

GUATEMALA/GUATEMALA

Comisión Guatemalteca de Cooperación con la  
Unesco, 6a C/9-27, Zona 1, Apdo. 244,  
Guatemala C.A.

GUINEA/GUINEE

Commission nationale guinéenne pour l'Unesco,  
Ministère de la recherche scientifique,  
B.P. 561, Conakry.

HAITI/HAITI

Commission nationale haïtienne de l'Unesco,  
Cité de l'exposition, Avenue Marie-Jeanne,  
Port-au-Prince.

**HONDURAS/HONDURAS**

Comisión Nacional de la Unesco,  
Ministerio de Educación Pública,  
Tegucigalpa D. C.

**HUNGARY/HONGRIE**

Hungarian National Commission for Unesco,  
Magyar Unesco Bizottság, Dorottya utca 8,  
P.O. Box 241, Budapest V.

**ICELAND/ISLANDE**

Icelandic National Commission for Unesco,  
Ministry of Education and Culture,  
Menntamálaráðuneytid, Reykjavík.

**INDIA/INDE**

Indian National Commission for Co-operation  
with Unesco, Ministry of Education and Social  
Welfare, Government of India, "C" Wing,  
Shastri Bhawan, New Delhi 1.

**INDONESIA/INDONESIE**

Indonesian National Commission for Unesco,  
c/o Department of Education and Culture,  
Jalan Cilacap 4, Jakarta.

**IRAN/IRAN**

Commission nationale iranienne pour l'Unesco,  
Av. Iranchahr Chomali 300,  
B.P. 1533, Téhéran.

**IRAQ/IRAK**

Iraqi National Commission for Unesco,  
Ministry of Education, Baghdad.

**IRELAND/IRLANDE**

Irish National Commission for Unesco,  
Department of Education, Marlborough St.,  
Dublin 1.

**ISRAEL/ISRAEL**

Israël National Commission for Unesco,  
Ministry of Education and Culture,  
34 Shvtey Israel Street, Jerusalem.

**ITALY/ITALIE**

Commission nationale italienne pour l'Unesco,  
27 Piazza Firenze, 00186-Rome.

**IVORY COAST/COTE D'IVOIRE**

Commission nationale ivoirienne pour l'Unesco,  
Carrefour de Bingerville, Immeuble Kaladji,  
B.P. 2871, Abidjan.

**JAMAICA/JAMAIQUE**

Jamaica National Commission for Unesco,  
6 Leinster Road, P.O. Box 202, Kingston 5.

**JAPAN/JAPON**

Japanese National Commission for Unesco,  
Ministry of Education, 3-2-2 Kasumigaseki  
Sanchome, Chiyoda-ku, Tokyo.

**JORDAN/JORDANIE**

Jordan National Commission for Unesco,  
Ministry of Education (2nd floor, room 60),  
Amman.

**KENYA/KENYA**

Kenya National Commission for Unesco,  
Ministry of Education, Commerce House,  
Government Road, P.O. Box 30040, Nairobi.

**KHMER REPUBLIC/REPUBLIQUE KHMERÉ**

Commission nationale khmère pour l'Unesco,  
Rue de la Croix-Rouge khmère, Phnom-Penh.

**KOREA (REPUBLIC OF)/COREE**

Korean National Commission for Unesco,  
Unesco House, 50-16 2 Ka (7th floor),  
Myong Dong, Choong Gu, P.O. Box Central 64,  
Seoul.

**STATE OF KUWAIT/KOWEIT**

Kuwait National Commission for Unesco,  
Ministry of Education, P.O. Box 7, Kuwait.

**LAOS/LAOS**

Commission nationale laotienne pour l'Unesco,  
Ministère de l'éducation nationale et des  
beaux-arts, Vientiane.

**LEBANON/LIBAN**

Commission nationale libanaise pour l'Unesco,  
Palais de l'Unesco, Beyrouth.

**LESOTHO/LESOTHO**

Lesotho National Commission for Unesco,  
Ministry of Education, Constitution Road,  
P.O. Box 47, Maseru.

**LIBERIA/LIBERIA**

Liberian National Commission for Unesco,  
Department of Education, Room 706,  
Broad Street, Monrovia.

**LIBYAN ARAB REPUBLIC/REPUBLIQUE ARABE  
LIBYENNE**

Libyan National Commission for Education,  
Science and Culture, P.O. Box 1091,  
304 Istiklal Street, Tripoli.

**LUXEMBOURG/LUXEMBOURG**

Commission nationale luxembourgeoise pour  
la coopération avec l'Unesco, Ministère d'Etat,  
11 rue Notre-Dame, Luxembourg.

**MADAGASCAR/REPUBLIQUE MALGACHE**  
Commission nationale malgache pour l'Unesco,  
Ministère de l'éducation nationale et des  
affaires culturelles, 11 rue Dussol, Behoririka,  
Tananarive. B.P. 331.

**MALAYSIA/MALAISIE**  
Malaysian National Commission for Unesco,  
Ministry of Education, Federal House,  
Kuala Lumpur.

**MALI/MALI**  
Commission nationale malienne pour l'Unesco,  
Ministère de l'éducation nationale, de la  
jeunesse et des sports, B.P. 119, Bamako.

**MALTA/MALTE**  
Maltese National Commission for Unesco,  
c/o Ministry of Commonwealth & Foreign  
Affairs, Valletta.

**MAURITANIA/MAURITANIE**  
Commission nationale de la République  
islamique de Mauritanie pour l'Unesco,  
B.P. 196, Nouakchott.

**MAURITIUS/ILE MAURICE**  
Mauritius National Commission for Unesco,  
Ministry of Education and Cultural Affairs,  
Edith Cavell St., Port-Louis.

**MEXICO/MEXIQUE**  
Comisión Nacional de los Estados Unidos  
Mexicanos para la Unesco, Secretaría de  
Educación Pública, Brasil 31, 20 piso,  
México D. F.

**MONACO/MONACO**  
Commission nationale pour l'éducation, la  
science et la culture, Ministère d'Etat,  
Monaco-Ville.

**MONGOLIA/MONGOLIE**  
Commission nationale de Mongolie pour l'Unesco,  
Ministère des affaires étrangères, Oulan-Bator.

**MOROCCO/MAROC**  
Commission nationale marocaine pour  
l'éducation, la science et la culture,  
Rue Ghandi, B.P. 420, Rabat.

**NEPAL/NEPAL**  
Nepalese National Commission for Unesco,  
Ministry of Education, Singh Durbar,  
Kathmandu.

**NETHERLANDS/PAYS-BAS**  
Netherlands National Commission for Unesco,  
Nieuwe Uitleg 1, The Hague.

**NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZELANDE**  
New Zealand National Commission for Unesco,  
Department of Education, Government Buildings,  
Lambton Quay, Wellington.

**NICARAGUA/NICARAGUA**  
Comisión Nacional Nicaragüense de Cooperación  
con la Unesco, Ministerio de Educación Pública,  
Barrio La Fuente Apdo. postal 108,  
Managua D.N.

**NIGER/NIGER**  
Commission nationale de la République du  
Niger pour l'Unesco, Immeuble du Ministère  
de l'éducation nationale, 1er ét., B.P. 557,  
Niamey.

**NIGERIA/NIGERIA**  
National Commission of Nigeria for Unesco,  
Federal Ministry of Education, Victoria Island,  
Lagos.

**NORWAY/NORVEGE**  
Norwegian National Commission for Unesco,  
Ministry of Foreign Affairs, Dept. of Cultural  
Relations, 7 Juni Plassen 1, Oslo-Dept.

**PAKISTAN/PAKISTAN**  
Pakistan National Commission for Unesco,  
Ministry of Education, Islamabad.

**PANAMA/PANAMA**  
Comisión Nacional de Cooperación con la Unesco,  
Ministerio de Educación, Panamá.

**PARAGUAY/PARAGUAY**  
Comisión Nacional Paraguaya de Cooperación  
con la Unesco, Chile 860, 1º piso, Casilla de  
Correos 1080, Asunción.

**PERU/PEROU**  
Comisión Nacional Peruana de Cooperación  
con la Unesco, Ministerio de Educación,  
piso 10º - Ofc. 1007, Avda. Abancay s/n,  
Lima 1, Apdo. 4681, Correo Central de Lima.

**PHILIPPINES/PHILIPPINES**  
Unesco National Commission of the Philippines,  
1580 Taft Avenue, Manila.

**POLAND/POLOGNE**  
Commission nationale polonaise pour l'Unesco,  
Pałac Kultury i Nauki, (17 pietro), Varsovie.

**QATAR/QATAR**  
Qatar National Commission for Unesco,  
Ministry of Education (Opp. Govt. House),  
P.O. Box 80, Doha.

**ROMANIA/ROUMANIE**

Commission nationale de la République socialiste de Roumanie pour l'Unesco, Str. M. Eminescu 8, B.P. 4677, Bucarest.

**RWANDA/RWANDA**

Commission nationale rwandaise pour l'Unesco, Ministère de l'éducation nationale, B.P. 622, Kigali.

**SAUDI ARABIA/ARABIE SAOUDITE**

National Commission for Unesco, Ministry of Education, Riyadh.

**SENEGAL/SENEGAL**

Commission nationale du Sénégal pour l'Unesco, Ministère de l'éducation nationale, Dakar.

**SINGAPORE/SINGAPOUR**

Singapore National Commission for Unesco, Ministry of Education, Kay Siang Road, P.O. Box 746, Singapore 10.

**SOMALI DEMOCRATIC REPUBLIC/SOMALIE**

Somali National Commission for Unesco, Ministry of Culture & Higher Education, Mogadiscio.

**SPAIN/ESPAGNE**

Comisión Nacional Española de Cooperación con la Unesco, Escuela Diplomática, Pº de Juan XXIII 5, Madrid 3.

**REPUBLIC OF SRI LANKA/SRI LANKA**

Sri Lanka National Commission for Unesco, Ministry of Education, Malay Street, Colombo 2.

**SUDAN/SOUDAN**

Sudanese National Commission for Unesco, Ministry of Education, P.O. Box 2324, Khartoum.

**SWEDEN/SUEDE**

Swedish National Commission for Unesco, Ministry of Education, International Secretariat, P.O. Box S-103 10 Stockholm 2.

**SWITZERLAND/SUISSE**

Commission nationale suisse pour l'Unesco, Département politique fédéral, Eigerstr. 80 1er. ét., 3003 Berne.

**SYRIA/SYRIE**

Commission nationale syrienne pour l'Unesco, Ministère de l'éducation, Damas.

**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA/REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE**

United Republic of Tanzania Unesco National Commission, Ministry of National Education, P.O. Box 9121, Dar es Salaam.

**THAILAND/THAILANDE**

Thailand National Commission for Unesco, External Relations Division, Ministry of Education, Rajdamnern Avenue, Bangkok.

**TOGO/TOGO**

Commission nationale de la République togolaise pour l'Unesco, Ministère de l'éducation nationale, Lomé.

**TRINIDAD AND TOBAGO/TRINITE ET TOBAGO**

Trinidad and Tobago National Commission for Unesco, Ministry of Education & Culture, Alexandra Street, St. Clair, Port of Spain.

**TUNISIA/TUNISIE**

Commission nationale tunisienne pour l'Unesco, Ministère de l'éducation, Bd. Bab Béni, Tunis.

**TURKEY/TURQUIE**

Commission nationale turque pour l'Unesco, 7 Göreme Sokak, Kavaklıdere, Ankara.

**UGANDA/OUGANDA**

Uganda National Commission for Unesco, Crested Towers, Block D, Hannington Rd., P.O. Box 4962, Kampala.

**UKRAINIAN SSR/RSS D'UKRAINE**

National Commission of the Ukrainian Soviet Socialist Republic, Ulitsa Karla Liebknechta 15, Kiev.

**USSR/URSS**

Commission of the USSR for Unesco, Ministry of Foreign Affairs of USSR, 9 Kalinine Avenue, Moscow G-19.

**UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN & NORTHERN IRELAND/ROYAUME-UNI**

United Kingdom National Commission for Unesco, Overseas Development Administration, Eland House, Stag Place, Victoria, London, SW1E 5DH.

**UNITED STATES OF AMERICA/ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

The United States National Commission for Unesco, Department of State, (Offices: 515 - 22nd St. N.W., Suite 500), Washington D.C. 20520.

UPPER VOLTA/HAUTE-VOLTA  
Commission nationale de la République de Haute-Volta pour l'Unesco, Ministère de l'éducation nationale, B.P. 7046, Ouagadougou.

URUGUAY/URUGUAY  
Comisión Nacional de la Unesco,  
Ministerio de Educación y Cultura,  
Sarandí 430, Piso 1º, Montevideo.

VENEZUELA/VENEZUELA  
Comisión Nacional Venezolana de Cooperación con la Unesco, Dirección de Política Inter-nacional, Ministerio de Relaciones Exteriores, Caracas.

VIET-NAM (REPUBLIC OF)/  
REPUBLIQUE DU VIET-NAM  
Commission nationale du Viêt-Nam pour l'Unesco, 66-68 Lê-Thanh-Tôn, B.P. 583, Saigon-1.

YEMEN/YEMEN  
Unesco National Commission of the Yemen Arab Republic, Ministry of Education, Gamal Abdul Nasser St., Sana'a.

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF YEMEN/  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE DU YEMEN

Unesco National Commission of the People's Democratic Republic of Yemen, Ministry of Education, Madinat Al-Shaab, P.O.B. 7042, Aden.

YUGOSLAVIA/YOUGOSLAVIE  
Commission nationale yougoslave pour l'Unesco, Mose Pijade 8, Belgrade.

ZAIRE (REPUBLIC OF)/ZAIRE (REPUBLIQUE DU)  
Commission nationale de la République du Zaïre pour l'Unesco, Commissariat d'Etat chargé de l'éducation nationale, Kinshasa.

ZAMBIA/ZAMBIE  
Zambia National Commission for Unesco, Ministry of Education and Culture, P.O.B. RW 93, Ridgeway, Lusaka.

THE CO-ORDINATION CENTRE FOR ARAB NATIONAL COMMISSIONS/  
CENTRE DE COORDINATION ENTRE LES COMMISSIONS NATIONALES ARABES POUR L'UNESCO  
19, rue de Dijon,  
B.P. 702, Rabat-Agdal.

ANNEXE VII

CENTRES ET BUREAUX D'INFORMATION DES NATIONS UNIES

Accra : Centre d'information des Nations Unies, Liberia and Maxwell Roads (Post Office Box 2339), Accra (Ghana)  
Dessert le Ghana, la Guinée et la Sierra Leone.

Addis-Abeba : Bureau d'information des Nations Unies, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Africa Hall (Post Office Box 3001), Addis-Abeba (Ethiopie)  
Dessert l'Ethiopie

Alger : Centre d'information des Nations Unies, 19, avenue Claude Debussy (Boîte postale 803), Alger (Algérie)  
Dessert l'Algérie

Asunción : Centre d'information des Nations Unies, Calle Coronel Bogado 871 (Casilla de Correo 1107), Asunción (Paraguay)  
Dessert le Paraguay

Athènes : Centre d'information des Nations Unies, 36 Amalia Avenue, Athènes 119 (Grèce)  
Dessert Chypre, la Grèce, Israël et la Turquie

Bagdad : Centre d'information des Nations Unies, 167/1 Abu Nouwas Street, Bataween (Post Office Box 2398 Alwiyah), Bagdad (Irak)  
Dessert l'Irak

Bangkok : Service d'information des Nations Unies, Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Sala Santitham, Bangkok (Thaïlande)  
Dessert le Cambodge, le Laos, la Malaisie, Singapour, la Thaïlande et le Viêt-nam

Belgrade : Centre d'information des Nations Unies, Svetozara Markovica 58 (Boîte postale 157), Belgrade (Yougoslavie)  
Dessert l'Albanie et la Yougoslavie

Beyrouth : Centre d'information des Nations Unies, United Nations Fakhoury Building, Ardati Street, Mahara Section (Boîte postale 4656), Beyrouth (Liban)  
Dessert la Jordanie, le Koweït, le Liban et la Syrie

Bogota : Centre d'information des Nations Unies, Calle 19, n° 7-30 7° Piso (Post Office Box 6567), Bogotá (Colombie)  
Dessert la Colombie, l'Équateur et le Venezuela

Bucarest : Centre d'information des Nations Unies, 16 rue Aurel Vlaicu, Bucarest (Roumanie)  
Dessert la Roumanie

Buenos Aires : Centre d'information des Nations Unies, Charcas 684, 3° Piso, Buenos Aires (Argentine)  
Dessert l'Argentine et l'Uruguay

Bujumbura : Centre d'information des Nations Unies, avenue de la Poste et place Jungers (Boîte postale 2160), Bujumbura (Burundi)  
Dessert le Burundi et le Rwanda

Le Caire : Centre d'information des Nations Unies, Sharia Osoris, Imm. Tagher, Garden City (Post Office Box 262), Le Caire (République arabe d'Egypte)  
Dessert l'Arabie saoudite, la République arabe d'Egypte et le Yémen

Colombo : Centre d'information des Nations Unies, 204 Buller's Road (Post Office Box 1505), Colombo (Ceylan)  
Dessert Ceylan

Copenhague : Centre d'information des Nations Unies, 37 H.C. Andersen's Boulevard, Copenhague V (Danemark)  
Dessert le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède

Dakar : Centre d'information des Nations Unies, 2 avenue Roume (Boîte postale 154)  
Dakar (Sénégal)  
Dessert le Sénégal, la Gambie, la Côte-d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie et la Haute-Volta

Dar es-Salam : Centre d'information des Nations Unies, Matasalamat Building (Post Office Box 9224), Dar es-Salam (République-Unie de Tanzanie)  
Dessert le Kenya, le Malawi, la République-Unie de Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie

Genève : Service de l'information des Nations Unies, Office des Nations Unies, Palais des Nations, 1211 Genève 10 (Suisse)  
Dessert l'Allemagne, la Bulgarie, l'Espagne, la Hongrie, la Pologne, le Portugal, le Saint-Siège et la Suisse

Islamabad : Centre d'information des Nations Unies, Bungalow n° 24, Ramna -6/3, 88-II Street (Post Office Box 1107), Islamabad, Pakistan  
Dessert le Pakistan

Kaboul : Centre d'information des Nations Unies, Shah Mahmoud Ghazi Square (Post Office Box 5), Kaboul (Afghanistan)  
Dessert l'Afghanistan

Katmandou : Centre d'information des Nations Unies, Lainchaur, Lazimpat (Post Office Box 107), Katmandou (Népal)  
Dessert le Népal

Khartoum : Centre d'information des Nations Unies, House n° 9, Block 6.5.D.E., Nejumi Street (Post Office Box 1992), Khartoum (Soudan)  
Dessert la République démocratique du Soudan

Kinshasa : Centre d'information des Nations Unies, Building Deuxième République (Boîte postale 7248), Kinshasa (Zaïre)  
Dessert la République du Zaïre

Lagos : Centre d'information des Nations Unies, 17 Kingsway Road, Ikoyi (Post Office Box 1069), Lagos (Nigéria)  
Dessert le Nigéria

La Paz : Centre d'information des Nations Unies, Avenida Arce n° 2419 (Apartado Postal 686), La Paz (Bolivie)  
Dessert la Bolivie

Lima : Centre d'information des Nations Unies, Avenida Arequipa 3300, San Isidro (Apartado 4480), Lima (Pérou)  
Dessert le Pérou

Lomé : Centre d'information des Nations Unies, rue Albert Sarraut, coin avenue de Gaulle (Boîte postale 911), Lomé (Togo)  
Dessert le Togo

Londres : Centre d'information des Nations Unies, 14/15 Stratford Place, Londres W.1 (Angleterre)  
Dessert l'Irlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni

Manille : Centre d'information des Nations Unies, WHO Building, Western Pacific, Taft Avenue/Corner Avenue des Nations Unies (Post Office Box 2149)  
Manille (Philippines)  
Dessert les Philippines

Mexico : Centre d'information des Nations Unies, Hamburgo 63, 3<sup>e</sup> Piso, Mexico 6, D.F. (Mexique)  
Dessert Cuba, le Mexique et la République dominicaine

Monrovia : Centre d'information des Nations Unies, 24 ULRC Building, Randall St. (Post Office Box 274), Monrovia (Libéria)  
Dessert le Libéria

Moscou : Centre d'information des Nations Unies, n° 4/16 Oulitsa Lunatcharskogo 1, Moscou (URSS)  
Dessert la RSS de Biélorussie, la RSS d'Ukraine et l'URSS

New Delhi : Service d'information des Nations Unies, 1 Barakhamba Road, New Delhi 1 (Inde)  
Dessert l'Inde et le Royaume du Bhoutan

Paris : Centre d'information des Nations Unies, 1 rue Miollis, Paris 75700 (France)  
Dessert la Belgique, la France et le Luxembourg

Port Moresby : Centre d'information des Nations Unies, Hunter Street, Port Moresby (Papouasie et Nouvelle-Guinée)  
Dessert la Nouvelle-Guinée, la Papouasie et les Iles Salomon britanniques

Port-of-Spain : Centre d'information des Nations Unies, 19 Keate Street (Post Office Box 812), Port-of-Spain (Trinité-et-Tobago)  
Dessert la Barbade, la Guyane, la Jamaïque, la Trinité-et-Tobago et la région des Caraïbes

Prague : Centre d'information des Nations Unies, Panska 5, Prague 1 (Tchécoslovaquie)  
Dessert la Tchécoslovaquie

Rabat : Centre l'information des Nations Unies, angle avenue Urbain Blanc et rue de Nîmes, "Casier ONU", Rabat (Maroc)  
Dessert le Maroc

Rangoon : Centre d'information des Nations Unies, 132 University Avenue, Rangoon (Birmanie)  
Dessert la Birmanie

Rio de Janeiro : Centre d'information des Nations Unies, Apt. 201, Cruz Lima Street n° 19 (Caixa Postal 1750), Rio de Janeiro (Brésil)  
Dessert le Brésil

Rome : Centre d'information des Nations Unies, Palazzetto Venezia, Piazza San Marco 50, Rome (Italie)  
Dessert l'Italie et Malte

San Salvador : Centre d'information des Nations Unies, Avenida Roosevelt 2818  
(Apartado postal 1114), San Salvador (El Salvador)  
Dessert le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Honduras  
britannique, le Nicaragua et le Panama

Santiago : Service d'information des Nations Unies, Commission économique des  
Nations Unies pour l'Amérique latine, Edificio Naciones Unidas,  
Avenida Dag Hammarskjöld, Santiago (Chili)  
Dessert le Chili

Sydney : Centre d'information des Nations Unies, London Assurance Building,  
20 Bridge Street (Post Office Box R 226), Sydney (Australie)  
Dessert l'Australie, les Fidji et la Nouvelle-Zélande

Tananarive : Centre d'information des Nations Unies, 26 rue de Liège  
(Boîte postale 1348), Tananarive (Madagascar)  
Dessert Madagascar

Téhéran : Centre d'information des Nations Unies, Kh. Takhte-Jamshid,  
12 Kh. Bandar Pahlavi (Boîte postale 1555), Téhéran (Iran)  
Dessert l'Iran

Tokyo : Centre d'information des Nations Unies, 450 Ohtemachi Building,  
2-1 Ohtemachi 2-Chome, Chiyoda-ku, Tokyo (Japon), Secteur postal 100  
Dessert le Japon

Tunis : Centre d'information des Nations Unies, 61 boulevard Bad Benat  
(Boîte postale 863), Tunis (Tunisie)  
Dessert la Libye et la Tunisie

Washington : Centre d'information des Nations Unies, Suite 714, 1028 Connecticut  
Avenue, N.W., Washington, D.C., 20006 (USA)

Yaoundé : Centre d'information des Nations Unies (Boîte postale 836),  
Yaoundé (Cameroun)  
Dessert le Cameroun